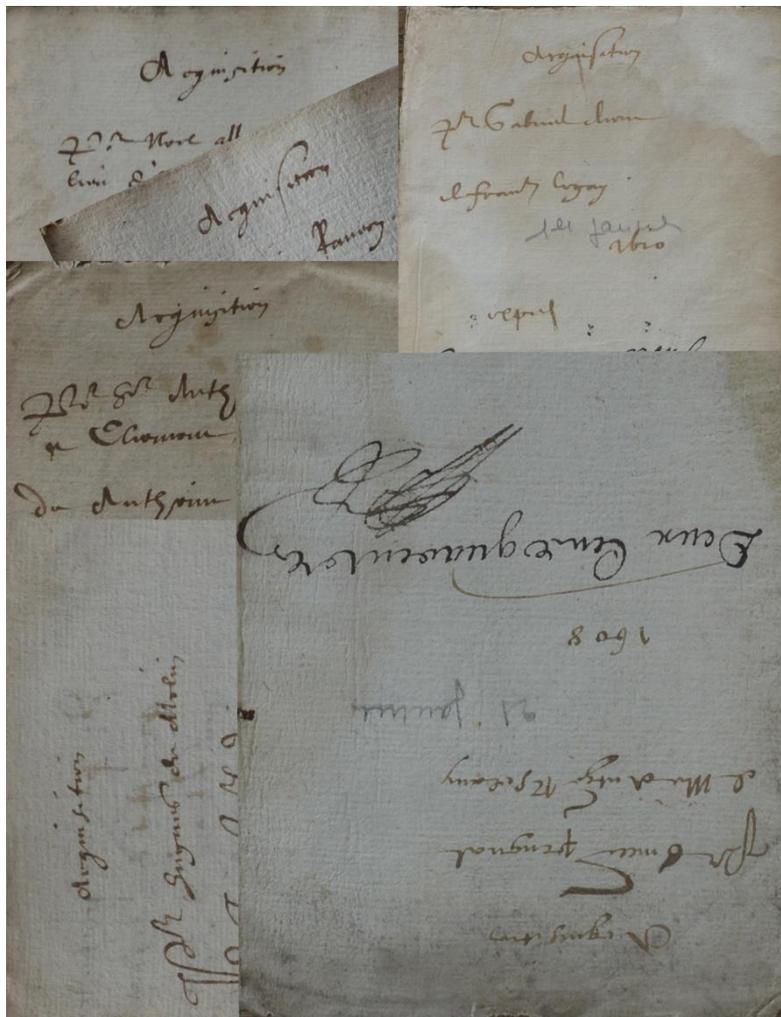


Actes notariés

Aubière

Acquisitions de 1601 à 1610



Acquisitions ou Ventes de 1601 à 1610

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des acquisitions ou ventes qui ont été passées par des Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant les années 1601 à 1610.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1601-01-16_Acquisition par François Thévenon d'Estienne Thévenon

Acquisition du 16 janvier 1601. Estienne Thévenon, fils à feu Pierre, laboureur d'Aubière, procédant de l'autorité de Jacmet et Jehan Thévenon, ses frères et tuteurs, a vendu à François Thévenon dudit Aubière, un petit verger de deux coupées, avec un arbre franc, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Ribeyre sine de Prat Cristal, jouxte le verger dudit Thévenon acquéreur de deux parties midi et bize, le verger de M^e Jehan Tailhandier d'autre à jour, et le quart du seigneur d'Aubière d'autre partie à nuit, au cens et charges accoutumés ; cette présente vente faite moyennant le prix et somme de six écus sol... Témoins : messire François Noellet, prêtre d'Aubière soussigné, Anthoine Ramen aussi d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

1601-05-10_Acquisition par François Lucquet de Gilbert Andan Randane

Acquisition du 10 mai 1601. Gilbert Andan Randane, fils à feu Anthoine, du lieu de Bramant paroisse d'Olby, a vendu à François Lucquet d'Aubière, une vigne de deux œuvres, ci devant acquise par ledit Anthoine Andan père audit vendeur de feu Guillaume Estiene, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Puy, jouxte la vigne du notaire soussigné d'une part, la vigne d'Anthoine Gilbert par sa femme d'autre, la vigne de François Dujohanel d'autre, et la vigne de M^e Mathieu Sardier par sa femme d'autre partie, au cens accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de six écus sol... Témoins : Michel Pérol et Martial Barat d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

1601-05-20_Acquisition par Pierre Yonnat de François Legay

Acquisition du 20 mai 1601. François Legay rouchon, laboureur d'Aubière, a vendu à Pierre Yonnat, demeurant audit lieu, tous les droits de revenus, droits de plus-value supplémentaires de juste prix et autres quelconques, que ledit vendeur avait lui appartenant et pouvait prétendre à l'avenir, et une terre d'une quartellée avec ses noyers et appartenances, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Chambon, jouxte la terre de Jacques Fosson d'une part, le chemin allant d'Aubière à Cournon d'autre à bize et traverse, la terre de M^e Mauguin d'autre, et la terre d'Annet Reddon et Anthoine Esclany de midi d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de cinq écus sol... Témoins : Anthoine vaux, sergent ordinaire audit Aubière soussigné, et Michel Bourdin d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

1601-05-28_Acquisition par François Martin de Jehan Bonabry

Acquisition du 28 mai 1601. Jehan Bonabry, laboureur d'Aubière, a vendu à François Martin, demeurant de présent à Clermont, un jardin à viande ¹ de deux coupées, situé dans la justice d'Aubière et au terroir du Thuel, jouxte la terre dudit acquéreur d'une part à midi, le jardin de Michel Vaissas d'autre, le jardin de Bonnet Cellierier d'autre, et la voye ou chemin commun d'autre partie, au cens accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de deux écus sol. Pour le droit de plus-value supplémentaire et autres que ledit acquéreur prétendrait rapporter sur deux pièces de vigne par le ci devant vendeur audit acquéreur par contrat reçu par le notaire soussigné, l'un une terre de la Badde et l'autre au terroir de Rochegegens, duquel droit de plus-value, ledit vendeur ne pourra être recherché à l'avenir de façon quelconque par ledit acquéreur... Témoins : Blaize Chossidon, et Anthoine Vaux, sergent, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

1601-05-28_Acquisition par Jehan Dégironde de François Courtoy

Acquisition du 28 mai 1601. François Courtois, laboureur de Clermont, a vendu à Jehan Dégironde daoust, du lieu d'Aubière, un jardin à viande de deux coupées, étant depuis en foin, sans aucune haies, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Penderie, jouxte la terre dudit vendeur d'une part à midi, le chemin commun d'autre, le jardin de Michel Vaissas d'autre, et le jardin de Bonnet Cellierier d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'autres charges, le quel jardin ledit acquéreur pourra l'étendre dans la terre dudit vendeur, de la longueur du jardin dudit Vaissat comme il est de présent seulement. Cette vente faite pour la somme d'un écu sol vingt sols... Témoins : M^e Estienne Dufraisse, notaire à Romagnat soussigné, et François Gioux dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

1601-07-16_Acquisition par Gaspard Bonjehan de Catherine Feyfeu

Acquisition du 16 juillet 1601. Catherine Feyfeu, femme à François Lucquet d'Aubière, a vendu à Gaspard Bonjehan de Pérignat près Sarliève, la moitié par indivis d'un chazal de grange entouré de murailles étant par terre et en ruine, situé dans le lieu de Pérignat et au quartier du Four, jouxte la grange de Jehan Boudemeuf d'une part, la rue commune de deux parties, et le fossé dudit Pérignat d'autre partie, au cens accoutumé ; ledit chazal advenu à ladite vendeuse par hoirie et succession de feu Michel Feyfeu, fils à feu Anthoine, son neveu, dudit Pérignat. Cette vente faite moyennant la somme de deux écus ... sols... Témoins : George Jacob de Beaumont soussigné, et Estienne Tailhendier, demeurant à Clermont, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

1601-07-16_Acquisition par Jehan Boudemeuf d'Andrieu Feyfeu

Acquisition du 16 juillet 1601. Andrieu Feyfeu, laboureur d'Aubière, a vendu à Jehan Boudemeuf de Pérignat près Sarliève, pour la somme d'un écu sol quarante sols, la moitié par indivis d'un petit chazal de grange, les murailles de celui-ci étant par terre, situé dans le lieu de Pérignat et au quartier de devant le Four, jouxte la grange dudit acquéreur d'une part, la rue commune d'autres deux parties, et le fossé d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : Anthoine Vaux, sergent soussigné, et Anthoine Aubeny dudit Aubière qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

¹ - Jardin à viande : tout simplement un jardin potager.

1601-08-19_Acquisition par Anthoine Malleval de Pierre Eyraud

Acquisition du 19 août 1601. Pierre Eyraud, laboureur d'Aubière, a vendu à Anthoine Malleval de Laqueuille, à présent demeurant à Aubière, une chènevière² de six coupées, située dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, jouxte la chènevière de Jehan Bonnault d'une part, la terre de François Gioux d'autre, la terre de François Morel d'autre, et le pré de M^e Jehan Montorcier d'autre à jour, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de cinq écus sol... Témoins : Jacques Pezand dudit Aubière, et d'Anthoine Esclany aussi d'Aubière qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

1601-10-19_Acquisition par André Delayre d'Andrieu Feyfeu et autres

Acquisition du 19 octobre 1601. Andrieu Feyfeu, laboureur d'Aubière, et François Lucquet et Catherine Feyfeu sa femme, ont vendu à Me André Delayre, receveur des dimes au diocèse de Clermont, une maison, située dans le fort de Pérignat et au devant de l'église dudit lieu, consistant en une chambre, galeta, cuvage et croutte, et autres aises et appartenances quelconques, confinée par deux rues communes de deux parties, la maison de Saturnin Chappat par sa femme d'autre, et le chazal du S^{gr} de Pérignat d'autre, au cens mouvant de la directe dudit seigneur de Pérignat, ladite maison advenue auxdits Andrieu et Catherine Feyfeu par hoirie et succession de feu Michel Fayfeu, fils à feu Anthoine, leur neveu décédé depuis un an environ... Cette vente faite moyennant la somme de quarante écus sol... Témoins : Me Anthoine Bardin, praticien de Clermont, qui a signé avec ledit sieur Delaire, et Pierre Lamy rigaud de Pérignat qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

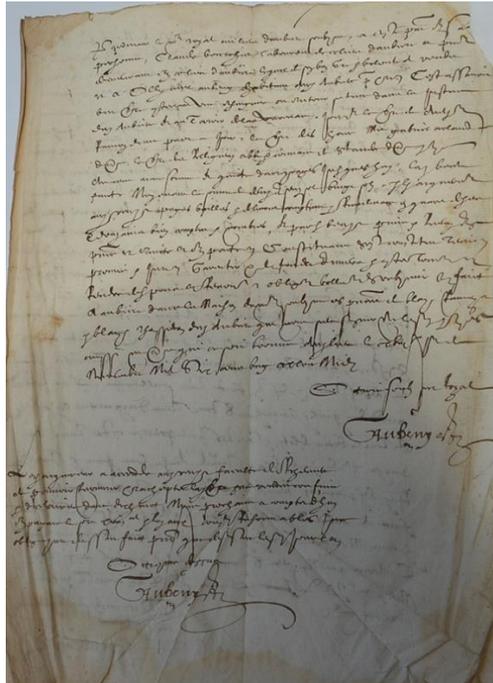
1601-10-21_Acquisition par Andrieu Feyfeu des consuls de Pérignat

Acquisition du 21 octobre 1601. Jehan Boudemeuf et Bertrand Cohendy, consuls la présente année du lieu de Pérignat, Pierre Lamy rigauld et Saturnin de la Préonche, dudit lieu, suivant la permission donnée à eux, par la commune et lesdits autres habitants de Pérignat, ont vendu à Andrieu Feyfeu, laboureur dudit Aubière, tous les droits qui appartiennent à ladite église de Pérignat et qui lui avait été donné par feu Michel Feyfeu, fils à feu Anthoine, neveu audit Andrieu, par son testament, sur une terre de trois éminées, située dans la justice dudit Pérignat et au terroir de la Croix Saint-Michel, jouxte la terre dudit Saturnin de la Préonche d'une part, la terre du seigneur dudit Pérignat d'autre, le chemin commun d'autre, et la terre de Pierre Mauriane d'autre partie, au cens ancien accoutumé. La vente faite moyennant la somme de sept écus sol vingt-deux sols six deniers, somme qui sera par délibératoire de ce jourd'hui être employée à la réparation de la couverture de l'église dudit lieu qui est toute ruinée et proche de tomber par terre. Et parce que ledit défunt Michel Feyfeu avait donné ladite terre à ladite église, à la charge de faire dire et célébrer deux messes annuellement et perpétuellement à l'intention de son âme et de ses parents et amis trépassés dans ladite église, lesdits vendeurs, tant pour eux que pour leurs successeurs consuls et habitants dudit Pérignat, ont promis et se chargent de faire célébrer lesdites messes annuellement et perpétuellement dans ladite église, le tout suivant la volonté testamentaire dudit défunt... Témoins : vénérable personne messire Anthoine Constantin, curé dudit lieu de Pérignat soussigné, et Blaize Chossidon d'Aubière qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

² - Chènevière : champ de chanvre.

1601-11-01_Acquisition par François Mallet d'Anthoine Dégironde

Acquisition du 1^{er} novembre 1601. Anthoine Dégironde, laboureur d'Aubière, a vendu à François Mallet, marchand des fauxbourgs des gras de Clermont, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir dau Rinal, jouxte la vigne dudit acquéreur d'une part à jour, la vigne des hoirs d'Estienne Laurens de Clermont d'autre, la terre de Michel Dégironde daoust par sa femme d'autre, et ledict commun de midi d'autre partie, au cens ancien et accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de neuf écus sol... Témoins : Annet Reddon, et Anthoine Esclany aussi d'Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).



Acquisition du 18 novembre 1601 (A.D. 63 – 5 E 44 16)

1601-11-18_Acquisition par Ollyvier Aubeny de Claude Bourcheir

Acquisition du 18 novembre 1601. Claude Bourcheir, laboureur d'Aubière, à présent demeurant en ce lieu d'Aubière, a vendu à Ollyvier Aubeny, dudit Aubière, une terre d'une éminée, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Varenas, jouxte la terre d'Anthoine Ramen d'une part à jour, la terre des hoirs de M^e Gabriel Arlaud d'autre, la terre des religieux de Saint-André d'autre partie, au cens accoutumé. Ladite vente faite moyennant la somme de deux écus sol vingt sols... Témoins : Blaize Ramen et Blaize Chossidon dudit Aubière qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

Cet acte est suivi d'un acte de **revente du 9 février 1603** :

Comme ainsi soit que ledit 18^{ème} jour de novembre 1601, Claude Bourcheir a vendu à Ollyvier Aubeny dudit Aubière, une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Varenas, ladite vente faite moyennant la somme de sept livres tournois ; et faisant laquelle vente ledit Aubeny aurait accordé audit Bourcheir la faculté de racheter ... Ledit Aubeny de son bon gré et volonté a revendu par ces présentes audit Bourcheir ladite terre sus confinée, ladite revente faite moyennant semblable somme de sept livres tournois... Témoins : M^e François Dujohanel soussigné, et Bonnet Cellierier qui n'a su signer ni lesdites parties (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1601-11-29_Acquisition par Hugues Dumolin d'Estienne Legay

Acquisition du 29 novembre 1601. Estienne Legay, meunier d'Aubière a vendu à honorable homme M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, une terre de trois quartellées, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Sezot, jouxte la terre dudit vendeur par sa femme d'une part, la terre d'honorable homme M^e Jehan Tailhandier d'autre, la terre de Michel Mazen d'autre et la terre de Martin Domas par sa femme d'autre partie, au cens d'une coupée blé due au S^{gr} d'Allagnat. Cette vente faite moyennant la somme de quinze écus sol, de laquelle est demeuré ... ledit acquéreur du consentement dudit vendeur la somme de dix écus d'un côté, à laquelle lesdites parties ont ce jourd'hui ... et apporté entre elles six setiers blé conseigle et trois éminées froment pur ... mesure de Clermont que ledit vendeur et feue Françoise Boisson, sa mère, devaient à M^e Jacmet Dumolin père dudit acquéreur, par trois obligations reçues par le notaire soussigné l'une du 22^{ème} décembre 1596, l'autre du 7^{ème} février 1598, et l'autre du 12^{ème} jour de juillet 1599, et le reste qui est la somme de cinq écus faisant le prix de ladite vente, du consentement dudit vendeur, en laquelle somme ledit vendeur et ladite Boisson sa mère étaient aussi tenus et obligés audit M^e Jacmet Dumolin, père audit acquéreur, par une autre obligation du 22^{ème} jour de décembre 1596, reçue par le notaire soussigné... Témoins : messire Martin Deperes prêtre dudit lieu, qui a signé avec ledit acquéreur, et Blaize Chossidon dudit Aubière qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63). [2 docs]

1601-12-16_Acquisition par Barthélemy Monthy de François Dumolin

Acquisition du 16 décembre 1601. François Dumolin, fils à feu Pierre, laboureur d'Aubière, majeur de vingt-cinq ans comme il a dit et confessé, a vendu à Barthélemy Monthy (ou Montheil), laboureur dudit lieu, un chazal entouré de murailles avec ses aises et appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chastel, jouxte la maison de François Deroche et des hoirs de Jehan Ramen d'une part, la rue ou passage commun d'autres deux parties à jour et midi, et l'aise ou courtil dudit François Deroche et Estienne Deroche de nuit d'autre partie, au cens mouvant de la directe du Sgr d'Aubière. Cette vente faite moyennant la somme de cinq écus sol... Témoins : Jehan Rouchault et Michel Vaissas qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 16 – A.D. 63).

1602-01-01_Acquisition par Dégironde frères de Jehan Tailhandier

Acquisition du 1^{er} janvier 1602. Jehan Tailhandier beaulaigue, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel et Guillaume Dégironde frères communs en biens, un petit pré d'un quart d'œuvre, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Ribeyre, jouxte le pré desdits acquéreurs d'une part, le pré de Jacques Aubeny d'autres deux parties, et le pré de Michel Bourcheir d'autre partie... Cette vente faite moyennant la somme de cinq écus sol... Témoins : Chatard Vedel, Blaize Chossidon et Claude Cladière dudit Aubière qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-01-16_Acquisition par Michel Disseranges d'Estienne Tailhandier

Acquisition du 16 janvier 1602. Estienne Tailhandier, natif d'Aubière, à présent demeurant à Clermont, a vendu à Michel Disseranges, tixerand dudit Aubière, une maison consistant en une seule chambre avec ses aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, jouxte la maison de Jehan Tailhandier beaulaigue d'une part, la maison de M^e Anthoine Rogeyron par sa femme d'autre, le mur de la ville d'autre, et la rue commune d'autre partie, au cens accoutumé mouvant de la directe de la seigneurie d'Aubière. Ladite vente faite moyennant la somme de dix écus sols... Témoins :

Pierre Martin d'Aubièrre, et Anthoine Tailhandier dudit Aubièrre qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-01-16_Acquisition par Noël Dumolin d'Anthoine Dumolin

Acquisition du 16 janvier 1602. Anthoine Dumolin, fils à feu Michel, a vendu à Noël Dumolin son frère, un pré contenant un quart d'œuvre, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Ribeyre, jouxte le pré dudit acquéreur à jour d'une part, le pré de Michel et Guillaume Dégironde d'autre, le béal tirant à Sarliève d'autre, et le pré desdits Dégironde, qui fut de Jehan Tailhandier beaulaigue d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Ladite vente faite moyennant le prix et somme de six écus sol... Témoins : Chatard Vedel, et messire François Noellet, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-02-16_Acquisition par Hugues Dumolin d'Anthoine Deperes

Acquisition du 16 février 1602. Anthoine Deperes, laboureur d'Aubièrre, a vendu à honorable homme M^e Hugues Dumolin, praticien audit Aubièrre, un petit verger d'une coupée, planté d'arbres, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Champs, jouxte le pré de M^e François Dujohanel d'une part, le pré de Guillaume Noellet d'autre, le pré des hoirs d'Anthoine Andrieu d'autre à jour, et le chemin commun de nuit d'autre partie, au cens accoutumé de deux coupées blé dues au S^{gr} d'Aubièrre. Cette vente faite moyennant la somme de six écus sol... Témoins : Jehan Rouchault dudit Aubièrre, et messire François Noellet, prêtre dudit lieu, qui a signé avec ledit acquéreur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-02-21_Acquisition par Michel Mazen de Jehan Dégironde daoust

Acquisition du 21 février 1602. Jehan Dégironde daoust, laboureur d'Aubièrre, a vendu à Michel Mazen, laboureur dudit lieu, la moitié d'une cave audit vendeur appartenant avec la moitié du cuvage étant au-dessus, et autres leurs appartenances quelconques, situées dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Chambon sive de devant la Bade, jouxte l'autre moitié de ladite cave et cuvage appartenant audit acquéreur, à cause de Guillaume Mazen son fils d'une part, la chènevière dudit vendeur du côté de bize et traverse d'autre, la cave et cuvage de Guillaume Noellet d'autre à nuit, et les chalmes vacantes d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette présente vente faite moyennant la somme de quinze écus sol... Témoins : vénérables personnes messires Pierre Pin, curé d'Aubièrre, et Anthoine Passomard, curé de Saint-Bonnet le Bourg, qui ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-03-16_Acquisition par Hugues Dumolin de Ligier et Jacmet Ribeyre

Acquisition du 16 mars 1602. Ligier Ribeyre et Jacmet Ribeyre, frères communs en biens, habitants d'Aubièrre, ont vendu à M^e Hugues Dumolin, pour la somme de sept écus sol, une sauzade ³ de deux coupées, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Coste Blanche, joignant la sauzade et verger dudit acquéreur de trois parties à jour, midi et nuit, et le chemin commun d'autre à bize... Témoins : et messire François Noellet, prêtre qui a signé avec ledit Dumolin acquéreur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 17 – A.D. 63).

³ - Sauzade : sauzée, sauzaié ou saulaie ; lieu planté de saules ou sauzes.

1602-03-27_Acquisition par Jehan Longchambon de Jehan Chastanier

Acquisition du 27 mars 1602. Jehan Chastanier jeune, laboureur d'Aubière, a vendu à Jehan Longchambon dudit Aubière un petit verger planté d'arbres francs de deux coupées, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Ribeyre, jouxte la vigne de Michel Mazen de jour, le verger d'Annet Vaury de midi, la vigne de M^e Jacmet Dumolin de nuit, et la vigne d'Estienne Chastanier de bize d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de dix livres tournois... Par accord entre les parties, la vente sera faite dans un an... Témoins : Jacques Martin et François Jallat dudit Aubière qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-04-15_Acquisition par Jehanne Lamy de Robert Pezand

Acquisition du 15 avril 1602. Robert Pezand, laboureur de Malintrat, a vendu à Jehanne Lamy, femme à Guillaume Dégironde, laboureur de ce lieu d'Aubière, la moitié par indivis d'une vigne de deux œuvres, ladite vigne étant commune et indivis entre ledit vendeur et Pierre Lamy rigault de Pérignat, située dans la justice dudit Aubière, et au terroir de devant le Puy, jouxte la vigne de M^e Jehan Tailhender d'une part, la vigne de Jehan et Estienne Chastanier d'autre, la vigne d'Estienne Decors d'autre, et la vigne de François Hébrard d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Ladite vente faite moyennant la somme de trois écus dix sols... Témoins : Blaize Rameyn dudit Aubière, et M^{re} Martin Deperes, prêtre dudit Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-04-28_Acquisition par George Roussel de Paul Dumolin

Acquisition du 28 avril 1602. Paul Dumolin, laboureur d'Aubière, a vendu à George Roussel, laboureur dudit lieu, une grange avec un jardin joignant ensemble avec leurs appartenances quelconques, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Treillas, jouxte la rue commune d'une part, le jardin du notaire soussigné d'autre, le jardin des hoirs de Pierre Dumolin d'autre, et le cimetière dudit Aubière d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Ladite vente faite moyennant la somme de treize écus sol, la moitié payée comptant, et le surplus auparavant de ces présentes ainsi que le vendeur l'a confessé... Témoins : Guillaume Mazen dudit lieu, soussigné, et Estienne Mallet dudit lieu qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-06-10_Acquisition par François Noellet d'Estienne Legay

Acquisition du 10 juin 1602. Estienne Legay, d'Aubière, a vendu à vénérable personne messire François Noellet, prêtre dudit lieu, une terre d'un journal, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Sezot, jouxte la vigne de Michel Mazen d'une part, la terre de M^e Jacmet Dumolin par sa femme d'autre, le chemin commun d'autre, et la vigne des hoirs de Guillaume Geneys d'autre, et la vigne de Guillaume Solier par sa femme d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Ladite vente faite moyennant la somme de six écus sol, somme que devait le vendeur aux curé et prêtres de la communauté de l'église Saint-Martin d'Aubière... Témoins : Michel Vaissas d'Aubière, et M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, qui a signé avec ledit François Noellet (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-07-02_Acquisition par Jacques Aubeny de Martial Barat

Acquisition du 2 juillet 1602. Martial Barat, tixerand de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jacques Aubeny dudit lieu, moyennant la somme de neuf écus sol que ledit vendeur devait audit acquéreur d'une somme de dix écus sol en laquelle feu Michel Charrier, vivant de ce lieu d'Aubière, duquel les enfants dudit vendeur ses héritiers étaient tenus audit Aubeny acquéreur par certain acte devant le châtelain d'Aubière ou son lieutenant, en date du 14 janvier 1579, de laquelle somme ledit vendeur moyennant la présente vente demeurera quitte envers ledit acquéreur... A donc vendu ledit vendeur audit acquéreur une terre d'un journal, située dans la justice d'Aubière et au terroir des Gravins, jouxte la terre de Michel Pérol d'une part, la terre de François Gioux de midi, la buge ou chalme de Jacques Gioux d'autre, et le chemin commun d'autre partie, quitte de tous cens et charges et servitudes quelconques... Témoins : François Lucquet, et messire Martin Deperes, prêtres soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-07-18_Acquisition par Jacmet Gros d'Estienne Tailhandier

Acquisition du 18 juillet 1602. Estienne Tailhandier, laboureur à présent demeurant à Clermont, a vendu à Jacmet Gros du lieu d'Aubière, un jardin acquis ce jourd'hui par permutation de Jehan Longchambon, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Font, jouxte le jardin de Guillaume Noellet d'une part, le jardin des hoirs de feu Gabriel Legay d'autre, la vigerie de M^e Jehan Tailhandier, un petit viol servant de passage entre eux d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Ladite vente faite moyennant la somme de sept écus sol... Témoins : Bonnet Cellierier dudit Aubière, et M^e François Dufraisse, notaire royal à Romagnat, soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-07-26_Acquisition par Andrieu Feyfeu de François Lucquet

Acquisition du 26 juillet 1602. François Lucquet, laboureur d'Aubière, a vendu à Andrieu Feyfeu, laboureur dudit lieu, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, jouxte la vigne de Martin Sauty de deux parties, le chemin commun d'autre, et la vigne de Jacques Pezand d'autre partie, quitte de tous cens et charges... Cette vente faite moyennant la somme de dix écus sol que conserve ledit acquéreur du consentement dudit vendeur en paiement de semblable somme qu'il avait payée au nom dudit vendeur et de Catherine Feyfeu sa femme à messire Pierre Pin, curé dudit Aubière,, qu'ils lui devaient par jugement obtenu par devant M^{gr} du Siège présidial à Clermont... Témoins : vénérable personne M^{re} Pierre Pin, curé d'Aubière, qui a signé avec M^e Anthoine Esclany (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-07-27_Acquisition par M^{re} Pierre Pin d'Andrieu Feyfeu

Acquisition du 27 juillet 1602. Andrieu Feyfeu, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à vénérable personne messire Pierre Pin, curé dudit Aubière, pour la somme de quatre écus un tiers, une terre de cinq coupées, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Chambon, avec ses noyers, jouxte le chemin commun d'une part, la terre dudit acquéreur d'autre, la terre de George Sudre de jour, et la chalme des hoirs de François Oby d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques... Témoins : François Lucquet dudit Aubière, et M^e Anthoine Esclany dudit lieu, qui a signé avec ledit Pierre Pin (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-10-18_Acquisition par Anthoine Dégironde de Guillaume Noellet

Acquisition du 18 octobre 1602. Guillaume Noellet, curateur de la personne et biens de Jehanne Reddon, fille à feu Barthélemy, suivant la permission à lui donnée par M^{gr} le bailliy d'Aubière, en date du ... [en blanc] jour du présent mois, a vendu à Anthoine Dégironde, tuteur de la personne et biens d'Anthoine Reddon, fils à feu Annet, la moitié par indivis d'une maison et cuvage avec leurs appartenances quelconques, étant communs et indivis entre lesdits feu Annet Reddon et ladite Jehanne Reddon sa sœur, situés dans le lieu dudit Aubière et au quartier du Chastel, ladite maison joignant à la maison de Pierre Pezand d'une part, deux rues communes d'autres deux parties, et la maison de M^{re} François Noellet d'autre partie ; et ledit cuvage jouxte la maison de Jacquet [sic] Brolly d'une part, la maison de Michel Pérol d'autre, la rue commune d'autre, et la maison de Michel Dégironde d'autre partie ; lesdits maison et cuvage aux cens et charges accoutumés... Cette présente vente faite moyennant le prix et somme de cent livres tournois, de laquelle est demeurée ... audit Dégironde du consentement dudit Noellet, curateur susdit, conformément à l'acte dudit S^r bailliy : la somme de vingt-huit livres deux sols, en laquelle ladite Jehanne était redevable audit acquéreur, par la clôture du compte, par lui rendu, de la charge et tutelle, que ledit feu Annet Reddon avait eu de son vivant de la personne et biens de ladite Jehanne, de laquelle somme mouvant, cette présente vente demeurera quitte envers ledit Dégironde et les enfants dudit feu Annet Reddon. Et le surplus, qui est la somme de soixante-onze livres dix-huit sols tournois, a été payée par ledit Dégironde audit Noellet comptant et avant ces présentes, ainsi qu'il a confessé, et de laquelle somme de cent livres tournois, ledit Noellet en a quitté ledit Dégironde au nom des siens, le paiement fait par ledit Dégironde, qu'il devait aux enfants dudit feu Annet Reddon, procédant de la vente que ledit défunt lui avait faite de ses meubles, bétail et grains de son vivant... Témoins : vénérable personne messire François Noellet, prêtre soussigné, et Blaize Chossidon dudit lieu d'Aubière qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1602-11-05_Acquisition par Guillaume Delaire de Loize Tourgon

Acquisition du 5 novembre 1602. Loyze Tourgon, veuve de Guillaume Delaire laisné, et Anthonia Delaire sa fille et dudit défunt, et veuve de feu Jacques Brunel, ont vendu à Guillaume Delaire jeune, laboureur d'Aubière, un petit chazal de grange, que ledit acquéreur a [heddiffié ?] depuis quelque temps environ, situé dans la justice d'Aubière et au terroir du Chambon, jouxte la grange dudit Delaire d'une part, deux chemins communs d'autre, au cens d'un quart coupée de pamoule dû à M^{gr} d'Aubière, et quitte d'autres cens et charges. Cette présente vente faite moyennant le prix et somme de dix livres tournois... Fait à Aubière dans la maison du notaire soussigné, en présence d'honorable homme M^e François Dujohanel, et de ... Cougourdan de Clermont [signé Congordan], qui ont signé, le cinquième jour de novembre 1602 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 – A.D. 63).

1603-01-03_Acquisition par Noël Allègre de Michel Bourdin

Acquisition du 3 janvier 1603. Michel Bourdin (ou Bourdier ?), natif d'Heumes-L'église, à présent demeurant en ce lieu d'Aubière, a vendu à Noël Allègre, fils à feu Michel, dudit lieu d'Heumes, un chazal de maison et grange ensemble un jardin, le tout joignant ensemble avec leurs aises et appartenances quelconques, situés dans ledit lieu d'Heumes et au quartier dau Cheir, jouxte la grange et courtil de Jehan Vernadaule d'une part, le pré de Jehan Souchault par sa femme d'autre, le jardin et courtil de Jehan Parrin d'autre, et les grange et maison de messire Anthoine Romagon d'autre partie ; plus un ort à chaume de trois coupées, situé dans ledit lieu d'Heumes et au terroir de Lesche sine de Challeveille, jouxte le pré à Pierre Parrin par sa femme d'une part, le pré de Jehan Vernadaule d'autre,

le jardin d'Anthonia Bourdier d'autre partie ; plus un pré d'une œuvre et demie avec ses arbres, situé dans ladite justice d'Heumes et au terroir de Challeveille, juxte le pré de Jehan Vernadaule d'une part, le pré de Jehan Souchault par sa femme d'autre, le champ de M^e Pierre Malhot d'autre, et le pré dudit Vernadaule d'autre partie ; plus un autre pré de trois œuvres, situé dans ladite justice et au terroir des Miroirs sine des Pradas, juxte le pré à Jehan Ramagon d'une part, le pré de Jehan Vernadaule d'autre, le chemin commun d'autre et le communal d'Heumes d'autre partie ; plus un autre pré d'une demi-œuvre, situé dans ladite justice et au terroir de la Roche, juxte un autre communal dudit lieu d'Heumes de trois parties, et le pré de messire Anthoine Malhot d'autre partie ; plus une terre d'une éminée, située dans ladite justice et au terroir de Lesche la terre du sieur du Lirge d'une part, le chemin commun d'autre, la terre de Jehan Souchault d'autre partie ; plus une autre terre de trois quartellées, située dans ladite justice et au terroir des Girards, juxte le chemin commun d'une part, la terre d'Anthoine Parrin d'autre, la terre d'Anthoine Ravel d'autre partie ; plus une autre terre de trois quartellées, située dans ladite justice et au terroir de fin Collon (?), juxte la terre dudit Anthoine Parrin d'une part, la terre de Pierre Parrin d'autre, la terre de Jehan Vernadaule d'autre, et la terre de Martin Romagon d'autre partie ; plus une autre terre de trois quartellées, située dans ladite justice et au terroir de Loste, juxte la terre de Jehan Souchault d'une part, la terre d'Anthoine Parrin d'autre, la terre de ... [en blanc] ; plus une autre terre de trois quartellées, située dans ladite justice et au terroir du Prieuré, juxte la terre d'Anthoine Parrin d'une part, deux chemins communs de deux parties ; plus une autre terre de trois quartellées, au terroir de Pontifar, juxte la terre de ... [en blanc] ; plus une autre terre d'une setérée, située dans la justice dudit Heumes et au terroir du Chassaing, juxte la terre de Jehan Souchault d'une part, le chemin commun d'autre, la terre d'Anthoine Parrin d'autre, la terre de Pierre Parrin d'autre partie, lesdits héritages aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de deux cents trente-sept livres tournois, payables à Aubière, à savoir quatre-vingt-dix livres tournois dans la fête de St Georges prochaine, trente livres tournois dans le jour et fête de St-Michel en suivant l'an mil six cent quatre, et semblable somme de trente livres tournois à chacune des fêtes St-Michel et St-Georges, jusqu'à la fin du paiement de ladite somme de deux cents trente-sept livres tournois... Témoins : messire François Noellet, prêtre dudit Aubière, qui a signé, et François Jallut, demeurant à Prat, qui n'a su signer, le troisième jour de janvier 1603 vers dix heures du matin (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

Suivi d'une **quittance du 3 janvier 1603** après midi de Michel Bourdier pour la somme de trente-sept livres tournois remise par Noël Allègre dudit lieu d'Heumes... Témoins : messire Anthoine Constantin, curé de Pérignat-près-Sarliève soussigné, et Jullien Faure demeurant audit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-01-23_Acquisition par Anthoine Ramen de François Disseranges

Acquisition du 23 janvier 1603. François Disseranges et Agnès Brunet, sa femme, ont vendu à Anthoine Ramen, laboureur dudit Aubière, une vigne de deux œuvres avec un petit noyer y étant planté, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemouche, juxte la vigne dudit acquéreur d'une part, la vigne d'Estienne Thévenon d'autre, la vigne de Guillaume Solier par sa femme d'autre, et la vigne de François Chavaignat d'autre partie, au cens accoutumé. Lavigne advenue à ladite Agnès Brunet, femme audit Disseranges par hoirie et succession de feu Jacmet Brunet son frère. Ladite vente faite moyennant la somme de douze livres tournois, employés en l'acquittement de legs faits par ledit feu Jacmet Brunet, frère à ladite Agnès, ainsi qu'ils ont confessé présentement... Témoins : messire Pierre Pin, curé dudit lieu soussigné, et Blaize Ramen, laboureur dudit lieu qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-01-26_Acquisition par Louys Baignol de François Dujohanel

Acquisition du 26 janvier 1603. Maître François Dujohanel, d'Aubière, a vendu à maître Louys Baignol, notaire royal à Neufvialle, une terre d'une setérée, située dans les appartenances de Bessat, paroisse dudit Vernines, et au terroir du Clos, juxte le chemin allant dudit Vernines à Rochefort, le paschier commun ⁴ dudit Bessat de midi, et le pré dudit acquéreur, ce jourd'huy acquis dudit vendeur d'autre partie, au cens accoutumé dû au S^{gr} de Vernines. Cette vente faite moyennant la somme neuf livres tournois... Témoins : M^e Anthoine Baignol, notaire du S^{gr} de B..., qui a signé avec ledit vendeur, et Jacques Reymond qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-01-26_Acquisition par Marie Reynault d'Anthoine Vaux

Acquisition du 26 janvier 1603. Anthoine Vaux, sergent ordinaire de ce lieu d'Aubière, a vendu à Marie Reynaud, femme à Anthoine Aubeny, un petit verger avec ses arbres, de trois coupées, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Treilhas, juxte le verger de François Fallateuf d'une part, la chènevière des hoirs de Blaize Tailhandier d'autre, le verger de Martin Deperes d'autre, la terre d'Anthoine Solignat d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques (...), et dès à présent a assis et assigné le cens qui se trouvera dû sur ledit verger sur une sienne vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Sezot, juxte la terre de François Aureilhe d'une part, la vigne de ... [en blanc] de Beaumont d'autre, la terre de Guillaume Deperes d'autre, et la terre de ... [en blanc] d'autre partie, quitte de tous cens et charges, laquelle vigne demeurera chargée dudit cens. Lequel ledit vendeur a promis et sera tenu de payer à ladite achateresse et les siens chaque an à chacune fête de St Jullien au mois d'aoust... Cette présente vente faite moyennant la somme de trente livres tournois par ledit Aubeny, mari de ladite achateresse audit vendeur, provenant de la dot de ladite Reynaud, lesquelles livres ladite Reynaud avait touchées de la vente d'une terre dudit Aubeny vendue à Anthoine Jehan de Clermont... Témoins : Guillaume Aureilhe, et Jehan Chastanier laîné qui a signé avec le vendeur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-02-03_Acquisition par Jehan Brunet de Martin Bourcheir

Acquisition du 3 février 1603. Martin Bourcheir, fils à feu Guillaume, d'Aubière, a vendu à Jehan Brunet, laboureur dudit lieu, une maison avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de dessous le Four, joignant à la maison d'Anthoine Solier d'une part, le cuvage de Michel Mazen d'autre, la maison d'Estienne Legay par sa femme d'autre, et la maison de Catherine Baille d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Ladite vente faite moyennant la somme de quarante-deux livres tournois... Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu soussigné, et Bonnet Cellier (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-02-06_Acquisition par Hugues Dumolin de Michel et Guillaume Dégironde

Acquisition du 6 février 1603. Michel et Guillaume Dégironde frères, laboureurs d'Aubière, ont vendu à M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, pour la somme de treize livres tournois, une chalme sine buge vacante joignant le verger dudit acheteur, quitte de tous cens et charges et servitudes quelconques... Témoins : M^e François Dujohanel dudit

⁴ - Paschier : En Basse-Auvergne, pacage ou pâturage commun. On trouve aussi pascher ou pachier.

lieu, qui a signé avec ledit acheteur, et Blaize Rameyn dudit Aubière, qui a déclaré ne savoir signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-02-09_Acquisition par François Brunet de Claude Bourcheir

Acquisition du 9 février 1603. Claude Bourcheir, demeurant de présent au lieu de Beaumont, a vendu à François Brunet, boucher de ce lieu d'Aubière, une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Varenas, juxte la terre d'Anthoine Ramen d'une part, la terre des hoirs de M^e Gabriel Arlaud d'autre ⁵, la terre des religieux abbés et convers de St André d'autre partie, au cens de deux coupées de blé dues à Monsieur d'Aubière, et quitte d'autres cens et charges. Ladite vente faite moyennant la somme de dix-neuf livres tournois... Témoins : M^e François Dujohanel soussigné, et Bonnet Cellerier qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-02-16_Acquisition par Guillaume Dégironde de Jehanne Legay

Acquisition du 16 février 1603. Honnête femme Jehanne Legay, femme à M^e Jacmet Dumolin, greffier de ce lieu, a vendu à Guillaume Dégironde, laboureur dudit Aubière, pour la somme de six livres quinze sols tournois, une sauzade, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Coste blanche, joignant le verger dudit acheteur de toutes parties, au cens accoutumé... Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, qui a signé avec ledit M^e Jacmet Dumolin, mari de ladite vendeuse, et Jacques Pezand qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-02-22_Acquisition par Marie Reynaud de Blaize Mathieu

Acquisition du 22 février 1603. Blaize Mathieu dit benayas, fils à feu Michel, laboureur de Beaumont, a vendu à Marie Reynaud, femme à Anthoine Aubeny laisné, laboureur de ce lieu d'Aubière, une petite sauzade d'une coupée, sans aucun arbre, avec ses arbres et appartenances (!), située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Treilhas, juxte la sauzade des hoirs d'Annet Reddon d'une part, le chazal de grange de Jacques Gioux, fils à feu Guillaume, d'autre, le verger de Michel Cellerier d'autre, et le verger de ladite achateresse d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de quatre livres tournois... Témoins : Jacmet Thévenon dudit Aubière, et M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-02-23_Acquisition par François Gioux de Jehan Bonnaud

Acquisition du 23 février 1603. Jehan Bonnaud, laboureur d'Aubière, a vendu à François Gioux, laboureur dudit lieu, une terre d'une quartellée, avec un petit noyer, située dans la justice de Montferrand et au terroir du Port-Dieu, juxte la terre d'Anthoine Malleval d'une part, le pré du chapitre de Clermont d'autre, le pré de M^e Jehan Montorier d'autre, et la terre de François Morel d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de treize livres tournois... Témoins : M^e François Dujohanel soussigné, et Pierre Viallevau dudit lieu qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

⁵ - *Maître Gabriel Arlaud était un ancien notaire d'Aubière.*

1603-02-26_Acquisition par Michel Dégironde jeune de Jacmet Dumolin

Acquisition du 26 février 1603. M^e Jacmet Dumolin, greffier de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Michel Dégironde le jeune, laboureur dudit lieu, pour la somme de neuf vingt livres tournois, une terre avec un noyer et autres ses appartenances quelconques, de dix quartellées, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Chambon, jouxte la terre de Guillaume Noellet d'une part, le terre de Michel Rameyn et François Fallateuf d'autre à midi, la terre de Jehan Viarre de Clermont d'autre, et le chemin commun de bize d'autre partie, quitte de tous cens et charges... Fait en la maison dudit vendeur en présence de vénérable personne M^{re} Pierre Pin, curé d'Aubièrre, et Anthoine Vaux, sergent ordinaire d'Aubièrre, qui ont signé avec ledit vendeur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-04-06_Acquisition par Jacques Marion de Pierre Dégironde

Acquisition du 6 avril 1603. Pierre Dégironde, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Jacques Marion ⁶, charpentier d'Aubièrre, une terre de trois quartellées, située dans la justice dudit Aubière, et au terroir de las Faissas, jouxte le chemin commun d'une part, la terre de la Charité ⁷ dudit Aubière d'autre, la terre de Michel Mazen de bize, et la terre des hoirs de M^e François Mauguin d'autre partie, quitte de tous cens et charges et servitudes quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de soixante-quinze livres tournois... Témoins : François Gioux dudit Aubière, et vénérable personne M^{re} François Noellet, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63). [2 docs]

1603-05-01_Acquisition par Guillaume Aureilhe d'Anthoine Aubeny

Acquisition du 1^{er} mai 1603. Anthoine Aubeny laisné, laboureur d'Aubièrre, a vendu à Guillaume Aureilhe, laboureur dudit lieu, une vigne de quatre œuvres, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Sezot, jouxte la vigne de Michel Mazen d'une part, la chalme d'Anthoine Cladière d'autre, le terrail faisant la ... des justices d'Aubièrre et de Beaumont d'autre, et la terre de François Gioux d'autre partie, au cens accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de quarante-neuf livres dix sols tournois que conserve ledit acquéreur, du consentement dudit vendeur, en paiement de semblable somme à laquelle lesdites parties ont ce jourd'hui accordée et convenue entre elles, tant pour la valeur d'un verger au terroir des Horts de Menier que ledit vendeur avait ci-devant vendu audit acquéreur par contrat reçu par le notaire soussigné, puis vendu et adjudgé par droit de [coisse ?] comme des biens dudit vendeur, à Michel Dégironde jeune, que pour les dépens et dommages et intérêts que ledit Aureilhe pouvait avoir faits et soufferts par le moyen de ladite saisie de [coisse ?], vente et droit, et moyennant ladite somme ainsi payée, s'est ledit vendeur tenu pour comptant et bien payé, et a quitté ledit acquéreur... Témoins : Anthoine Vaux, sergent dudit lieu, qui a signé, et Anthoine de Saint-Allire de Chadelleuf, demeurant audit lieu, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63). [2 docs]

⁶ - Marion : ce Jacques Marion, le charpentier, est trouvé aussi sous la graphie Marcon ou Mascon, voire Marin ou Martin. Il a beaucoup acheté à Aubière entre 1603 et 1620. Il débarque à Aubière à la fin du XVI^{ème} siècle, sans que l'on sache son origine (peut-être de Merdogne où l'on a trouvé des Mascon). C'est avec sa deuxième épouse, Marguerite Bousset, qu'il aura une descendance à Aubière. Il a un fils homonyme, qui sera aussi charpentier.

⁷ - la Charité : confrérie charitable qui recevait de généreux testateurs des biens tels que des terres ou des vignes. Ces terres ou vignes étaient travaillées par les membres de la confrérie, et les revenus servaient à secourir les personnes dans le besoin.

1603-06-17_Acquisition par Michel Dégironde de Michel Pérol

Acquisition du 17 juin 1603. Michel Pérol layné, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde le jeune, laboureur dudit lieu, une vigne d'une œuvre, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de Mallemouche, juxte la vigne de François Dumolin de deux parties, midi et jour, la vigne de Michel Dégironde marquet d'autre, et la vigne de François Baille d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Ladite vente faite moyennant la somme de vingt-quatre livres tournois... Témoins : Jehan Bourcheix dudit Aubière, qui n'a su signer, et M^e Jacmet Dumolin, greffier dudit lieu soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-07-27_Acquisition par Jacmet Gros de Michel Pérol

Acquisition du 27 juillet 1603. Michel Pérol gargoulhou, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jacmet Gros dudit lieu, un petit chazal de grange entouré de murailles, avec ses appartenances quelconques, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Font, juxte le jardin et aise de François Disseranges par sa femme d'une part, le ruisseau commun d'autre, et le chemin commun de deux parties, au cens mouvant de la percière⁸ d'Aubière. Cette présente vente faite moyennant la somme de vingt livres dix sols... Témoins : Guillaume Noellet, et Anthoine Tailhandier dudit Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).



1603-08-02_Acquisition par Ollyvier Aubeny de Michel Pérol

Acquisition du 2 août 1603. Michel Pérol laigné, laboureur d'Aubière, a vendu à Ollyvier Aubeny, laboureur d'Aubière, une terre d'un journal, située dans la justice de Clermont et au terroir de la Gantière, juxte la terre de M^{re} Gilbert Mauguin, chanoine de l'église cathédrale de Clermont, d'une part, le chemin commun d'autre, la terre de M^e Jacmet Dumolin d'autre, et la terre d'Estienne Mallet d'autre, et la terre de Pierre Martin d'autre partie, au cens ancien et accoutumé... Cette vente faite moyennant la somme de quarante livres tournois ; de laquelle ledit acquéreur en a retenu, du consentement du vendeur, la somme de vingt-quatre livres tournois, que ledit vendeur lui devait par obligation du 19^{ème} jour de février mil cinq cent quatre-vingt-seize, reçue par le notaire soussigné, et le reste de la somme de seize livres tournois faisant l'entière somme desdites quarante livres, a

⁸ - Percière : le champart auvergnat, qui correspond à la tierce bourguignonne. Cet impôt proportionnel à la récolte pouvait aller du quart au huitième des fruits.

été payée par ledit acquéreur audit vendeur... Témoins : François Dautour, et M^e Anthoine Esclany dudit lieu qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-10-20_Acquisition par Michel Mazen de Jehan Boudet

Acquisition du 20 octobre 1603. Sire Jehan Boudet detras, armurier de Clermont, a vendu à Michel Mazen, laboureur de ce lieu d'Aubière, une terre d'un journal, acquise par ledit Boudet de Michel Roy, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Chambon, jouxte la terre de Jehan Dégironde daoust d'une part, le chemin commun d'autre, la terre des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre, et la terre de François Legay et Ollyvier Recollène d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette présente vente faite moyennant la somme de douze livres tournois... Témoins : honorable homme M^e Jacques Faure, commis au greffe en le ... siège présidial d'Auvergne à Clermont, qui a signé, et Pierre Chambon, meusnier audit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-11-09_Acquisition par Anthoine Malleval de George Trony

Acquisition du 9 novembre 1603. George Trony, laboureur de Pérignat près Sarliève, a vendu à Anthoine Malleval, de ce lieu d'Aubière, une terre de trois quartellées, située dans la justice de Montrognon et au terroir du Bourgnon, jouxte la terre du sieur abbé de Bonnaigue d'une part, le chemin commun d'autre, le pré dudit sieur de Bonnaigue d'autre, et la terre de M^e André Delaire d'autre partie, au cens accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-cinq livres dix sols tournois, conservée par ledit acquéreur, du consentement dudit vendeur, pour paiement de pareille somme en laquelle ledit vendeur lui est tenu par obligation en date du dernier jour de janvier mil cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, reçue par Dumolin, notaire ordinaire en ce lieu... Témoins : M^e Anthoine Esclany qui a signé, et Anthoine Pomyer dudit Aubière qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63). [2 docs]

1603-11-23_Acquisition par Andrieu Pécou de Martin Deperes

Acquisition du 23 novembre 1603. Martin Deperes, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Andrieu Pécou, serviteur demeurant audit Aubière, une chambre avec une croutte étant au-dessous et autres leurs aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Fontête, jouxte la maison de Jacques Aubeny d'une part, la maison de François Fallateuf d'autre, et une rue à bout ⁹ d'autre, et un passage commun d'autre partie, au cens de deux coupées pamoule dues au seigneur d'Aubière... Cette vente faite moyennant la somme de quarante-deux livres tournois... Témoins : François Baille, et M^{re} François Noellet, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-11-23_Acquisition par Hugues Dumolin de Pierre Disseranges

Acquisition du 23 novembre 1603. Pierre Disseranges, tixerand de ce lieu d'Aubière, procédant de l'autorité, congé et licence de Jehan Cellier et Guillaume Pignol, ses curateurs ci-présents, a vendu à M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, une vigne d'une demi-œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, joignant à la vigne d'Annet Vaury d'une part, lecdict commun d'autre, la chalme vacante d'autre, et la vigne

⁹ - Rue à bout : impasse.

dudit Dumolin d'autre partie, quitte de cens et charges. Ladite vente faite moyennant la somme de quatre livres quatre sols. Ledit acquéreur accorde audit vendeur la faculté de pouvoir racheter ladite vigne sus vendue dans les deux ans prochains à compter d'hui ¹⁰ en payant en une fois ladite somme de quatre livres quatre sols... Témoins : Jacques Pezand et Pierre Decors d'Aubièrre, qui n'ont su signer. Ledit acquéreur a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1603-12-28_Acquisition par Anthoine Esclany de Martin Deperes

Acquisition du 28 décembre 1603. Martin Deperes, laboureur d'Aubièrre, a vendu à M^e Anthoine Esclany dudit lieu, un petit ort ou sauzade de deux coupées, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir des Horts de Menier, jouxte le verger dudit acquéreur de deux parties, le verger de Michel Dupuy de Cournon, d'autre, et une raze d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Ladite vente faite moyennant la somme de vingt-quatre livres tournois... Témoins : Jehan Longchambon dudit Aubièrre, et messire François Noellet, prêtre audit lieu, qui a signé avec ledit acquéreur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 18 – A.D. 63).

1604-01-13_Acquisition par Anthoine Aubeny laîné de Martin Deperes

Acquisition du 13 janvier 1604. Martin Deperes et Jehan Jaffard, laboureurs de ce lieu d'Aubièrre, ont vendu à Pierre Aubeny et Anthoine Aubeny laîné une chalme de vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de Mallemouche, jouxte la vigne desdits Aubeny d'une part, la vigne de François Thévenon d'autre, lecdict commun de bize, et la chalme des hoirs d'Anthoine Ameil d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Ladite vente faite moyennant la somme de cinq livres tournois... Témoins : Chatard Vedel et François Chavaignat dudit lieu qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 19 – A.D. 63).

1604-01-27_Acquisition par Jacques Aubeny de Pierre Aubeny

Acquisition du 27 janvier 1604. Pierre Aubeny, laboureur d'Aubièrre, a vendu à Jacques Aubeny son neveu, laboureur dudit lieu, un ort de deux coupées avec ses arbres et appartenances quelconques, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir des Horts Demonier, jouxte le verger de Jacques Viallevau d'une part, et les verger et grange dudit acquéreur d'autres trois parties, au cens accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de treize livres tournois... Et par le moyen de la présente vente, ledit acquéreur s'est départi de l'action qu'il prétendait intenter contre ledit vendeur, jadis son tuteur, pour la restitution de ses meubles et autres choses qu'il lui était débiteur par la clôture du compte qu'il avait rendu de sa tutelle... Témoins : Anthoine Ramen et François Gioux d'Aubièrre qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 19 – A.D. 63).

1604-02-20_Acquisition par Jehan Tailhandier de François Lucquet

Acquisition du 20 février 1604. François Lucquet et Catherine Feyfeu sa femme, veuve en premières noces de Guillaume Estiene, de ce lieu d'Aubièrre, ont vendu à honorable homme M^e Jehan Tailhandier, receveur des Consignations au siège présidial d'Auvergne à Clermont, une vigne de trois œuvres, avec une plantade de vigne d'une œuvre, le tout joignant ensemble, situées dans la justice dudit Aubièrre et au terroir du Puy, jouxte la

¹⁰ - d'hui : de ce jour.

vigne dudit Sr acquéreur de deux parties, la vigne de Jacques Reymondi (sic) d'autre, et la vigne de M^e Philibert Jacquet par sa femme d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de quatre-vingt livres tournois, couverte par une pareille somme due par ledit vendeur que ledit acquéreur lui avait prêtée pour subvenir aux frais nécessaires à la poursuite de l'opposition par ladite Feyfeu à la mortaille des biens de feu Michel Feyfeu son neveu, pardevant le Châtelain de Pérignat près Sarliève, avec son frère Anthoine Feyfeu, comme héritiers par moitié dudit défunt, contre M^e Paul Galoubie, notaire royal à Clermont, sur un certain contrat, reçu par feu M^e Jehan Galoubie son père... Témoins : messire François Noellet, prêtre dudit Aubière, qui a signé avec ledit Jehan Tailhandier, et Jacmet Gros dudit Aubière qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 19 – A.D. 63).

1604-02-22_Acquisition par Jacques Marion d'Anthoine et Saturnin Barbat

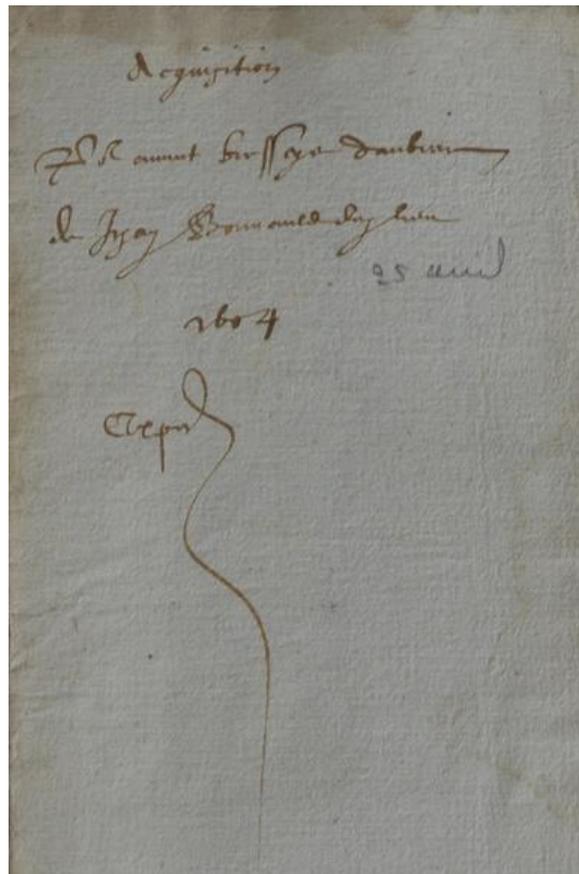
Acquisition du 22 février 1604. Anthoine Barbat et Saturnin Barbat son fils, laboureurs de ce lieu d'Aubière, ont vendu à Jacques Marion, charpentier demeurant audit lieu, une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Chabras lourdas, jouxte la vigne de François Chavaignat d'une part, la chalme des hoirs de M^e Pierre Boniface de Riom d'autre, ledict commun d'autre partie, au cens accoutumé. Cette présente vente faite moyennant la somme de neuf livres tournois... Témoins : Anthoine Fourcault d'Aubière, et Michel Bourlhonne d'Oliergues à présent demeurant en ce lieu, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 19 – A.D. 63).

1604-03-14_Acquisition par Guillaume Pignol de Michel Disseranges

Acquisition du 14 mars 1604. Le quinzième jour d'avril mil cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, Michel Disseranges, tixerand d'Aubière, a vendu à titre de vente perpétuelle à Guillaume Pignol, dudit lieu, moyennant la somme de vingt écus sol, revenant à soixante livres tournois, qui furent payés, un verger et vigerie joignant ensemble, planté d'arbres francs et autres leurs appartenances quelconques, contenant une œuvre, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs sine les Horts Demenier, jouxte le chemin commun d'une part, les vergers de Michel et Guillaume Dégironde et Jehan Chastanier de jour, le verger de Michel Viallevau de midi, et le verger de M^e François Dujohanel par sa femme d'autre partie ; et le contrat qui en fut fait reçu par le notaire soussigné [*lequel acte du 15 avril 1599, n'a pas été retrouvé dans les actes de Guillaume Aubeny aux archives départementales du Puy-de-Dôme*], par lequel ledit Pignol avait accordé audit Disseranges faculté de rachat pour pouvoir recouvrer ledit verger dans les quatre ans en suivant, qui sont depuis expirés, et qu'une portion desdits verger et vigerie étaient des biens dotaux de Jehanne Tixier, femme audit Disseranges. Lequel n'ayant pas le moyen de recouvrer et racheter aurait pris et requis ledit Pignol de se départir de ladite vente, au regard de ce qui était de ladite Tixier sa femme, sous l'effet qu'il aurait fait de lui faite vente pure et simple du surplus dudit verger et vigerie, avec promesse de garantie envers et contre tous ; ce que ledit Pignol lui aurait accordé. Lequel Disseranges, habitant dudit Aubière, a vendu audit Pignol tout ce qui appartient audit Disseranges en son propre nom desdits verger et vigerie, contenant une quartellée, situés audit quartier des Horts de Menier, jouxte le verger de M^e François Dujohanel par sa femme d'une part, la vigerie de ladite Tixier, femme dudit Disseranges, d'autre à jour, le verger des hoirs de Michel Viallevau de midi, et le verger de Jehan Cellierier d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques... Cette vente faite moyennant la somme de soixante-deux livres dix sols tournois, de laquelle ledit Pignol a retenu, du consentement dudit Disseranges, la somme de soixante livres tournois pour le prix de la susdite première vente et le surplus qui est de cinquante sols ledit Disseranges a confessé l'avoir reçu dudit Pignol comptant et avant la présente vente... Témoins : Anthoine Vaux, soussigné, et Pierre Tourgon, maréchal dudit lieu, qui n'a su signer, le 14^{ème} jour de mars 1604 (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 19 – A.D. 63).

1604-03-14_Acquisition par Jacques Gioux d'Anthoine Esclany

Acquisition du 14 mars 1604. M^e Anthoine Esclany d'Aubière a vendu à Jacques Gioux, tailleur d'Aubière, un jardin à viande d'une coupée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Treilhas, joignant la rue commune de deux parties, le jardin de Martial Barat d'autre, et le jardin du notaire soussigné d'autre partie, au cens d'une coupée et demie de blé due au S^r d'Aubière. Cette vente faite moyennant la somme de sept livres tournois... Témoins : vénérable personne M^{re} François Noellet, prêtre soussigné, et Blaize Rameyn dudit lieu qui n'a su signer. Ledit vendeur a aussi signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 19 – A.D. 63).



1604-04-25_Acquisition par Annet Bressage de Jehan Bonnault

Acquisition du 25 avril 1604. Jehan Bonnault, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Annet Bressage dudit lieu une terre de trois éminées, située dans la justice d'Aubière et au terroir des Gravins, jouxte la terre de Michel Mazen de jour, la terre d'Anthoine Tailhandier de nuit et bize, et la terre d'Estienne Mallet d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-quatre livres tournois, à laquelle lesdites parties ont ce jourd'hui évalué entre eux la quantité de cinq setiers blé conseigle que ledit vendeur lui doit par deux obligations, l'une du 28^{ème} jour de décembre 1603 par le notaire soussigné, et l'autre du 10^{ème} mars 1602, reçue par Dumolin, notaire ordinaire audit Aubière, lesquelles obligations par le moyen de cette présente vente demeureront soldées et payées... Témoins : Pierre Thévenon jeune d'Aubière, et Anthoine Vaux, sergent ordinaire audit Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 19 – A.D. 63 ; photo ci-dessus).

1604-05-11_Acquisition par Pierre Paillard de Martin Deperes

Acquisition du 11 mai 1604. Martin Deperes, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à honorable homme sire Pierre Paillard, marchand vinaigrier à Clermont, une terre d'une éminée, avec la moitié des fruits qui se récolteront cette présente année, et ses autres appartenances quelconques, située dans la justice de Montferrand et au terroir de Ceussat sine de la Font dau Bac, jouxte la terre dudit acquéreur de deux parties, jour et midi, la sauzade des hoirs d'Anthoine Margoutat leytoir d'autre, le chemin commun tendant d'Aubièrre à Montferrand d'autre partie ; plus une petite sauzade de deux coupées, proche de ladite terre, avec ses arbres et appartenances quelconques, jouxte la sauzade dudit acquéreur de deux parties, la sauzade d'Anthoine Deperes d'autre, la sauzade desdits hoirs Margoutat d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de cinquante et une livres tournois, dont trente-six livres tournois pour la terre, et quinze livres tournois pour la sauzade... Témoins : M^e Pierre Delaire, clerc demeurant à Clermont, qui a signé, et François Baille dudit Aubièrre, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 19 – A.D. 63). [2 docs]

1604-05-23_Acquisition par Marie Reynaud de Michel Cellierier

Acquisition du 23 mai 1604. Michel Cellierier, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Marie Reynaud, femme à Anthoine Aubeny, un petit verger de deux coupées, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Treillas, joignant à un chemin commun d'une part, le verger de Guillaume Noellet et Jacques Viallevau, une ruelle entre deux d'autre, et le verger de l'achateresse d'autres deux parties, au cens accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de douze livres tournois... Témoins : vénérable personne messire François Noellet, prêtre soussigné, et Guillaume Delaire, dudit lieu, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 19 – A.D. 63).

1605-02-02_Acquisition par Estienne Chabosi de Ligier Chabosi

Acquisition du 2 février 1605. Jehan David colas, laboureur d'Orcet, et Ligier Chabosi et autre Ligier Chabosi, de ce lieu d'Aubièrre, ont vendu à Estienne Chabosi, laboureur dudit lieu d'Orcet, une plantade de vigne et terre joignant ensemble, le tout de cinq quartellées de terre, située dans la justice d'Orcet et au terroir de Marmain, jouxte la vigne de Mr Jehan Aragonnès de Gerzat d'une part, la vigne de M^e Jehan Magne d'autre, le puy de Marmain d'autre, et la chalme de François Guillard d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de quatorze livres dix sols tournois... Témoins : Anthoine Vaux, sergent ordinaire dudit lieu soussigné, et Anthoine Pomyer demeurant à Aubièrre, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 20 – A.D. 63).

1605-02-17_Acquisition par Anthoine Jehan d'Anthoine Dumolin

Acquisition du 17 février 1605. Anthoine Dumolin, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à honorable homme Anthoine Jehan, marchand à Clermont, un terre d'une éminée, avec ses appartenances quelconques, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Varenas, jouxte la terre de Jacques Pezand d'une part, la terre dudit acquéreur de midi et jour, d'autres deux parties, et la terre de M^e Anthoine Rogeyron, greffier de Châteaugay, par sa femme d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-neuf livres dix sols tournois... Témoins : M^e Anthoine Esclany dudit Aubièrre, qui a signé avec ledit acquéreur, et Blaize Tailhandier dudit Aubièrre, qui n'a su signer ni ledit vendeur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 20 – A.D. 63).

1605-03-01_Acquisition par François Disseranges de Pierre Disseranges

Acquisition du 1^{er} mars 1605. Pierre Disseranges, tixerand de ce lieu d'Aubière, a vendu à François Disseranges son frère, dudit lieu, un petit verger d'une coupée de terre, avec ses appartenances, situé dans la justice d'Aubière et au terroir des Horts de Menier, jouxte le verger de Jacques Pezand d'une part, la sauzade de Michel Rameyn d'autre, la sauzade de Michel Dégironde et Jehan Obby d'autre, et la vigerie de Guillaume Deperes d'autre partie, au cens de trois quarts coupée blé dus au S^{gr} d'Aubière. Cette présente vente faite moyennant la somme de quatre livres tournois que ledit acquéreur a payée audit vendeur comptant et auparavant des présentes pour subvenir à sa nourriture et entretien durant la maladie qui l'a détenu affligé au lit pendant trois semaines, ainsi que ledit vendeur a confessé en présence du notaire et des témoins... Fait à Aubière dans la maison du notaire soussigné en présence de Michel Disseranges et Pierre Chambon meunier, dudit lieu, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 20 – A.D. 63).

1605-03-23_Acquisition par Gilberte Pignol de Pierre Dégironde

Acquisition du 23 mars 1605. Pierre Dégironde, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Gilberte Pignol, femme à Pierre Tourgon, maréchal dudit lieu, un verger planté d'arbres francs et autres ses appartenances quelconques, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Treille Mallet sine du pré Neuf, jouxte le verger de Jacques Fosson d'une part, le verger de Blaize Mallet de midi, la sauzade des hoirs de François Dégironde, et dudit vendeur, un passage entre deux d'autre, et le quart du S^{gr} d'Aubière d'autre partie, au cens d'une coupée demie blé due aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Clermont. Cette vente faite moyennant la somme de soixante livres tournois, payés par ledit Tourgon, mari de ladite achateresse... Témoins : messire François Noellet, prêtre qui a signé, et Guillaume Pignol dudit lieu, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 20 – A.D. 63).

1605-03-23_Acquisition par Hugues Dumolin de Jehan Jaffard

Acquisition du 23 mars 1605. Jehan Jaffard, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à M^e Hugues Dumolin, praticien audit Aubière, une vigne de trois œuvres, appelée *la Grellonne*, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Puy, jouxte la vigne de Guillaume Noellet d'une part, la vigne de Michel Dégironde maugues d'autre, la vigne de ... [en blanc] d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre, un terrail entre deux de midi d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de soixante-six livres tournois, de laquelle ledit acquéreur a retenu, du consentement dudit vendeur, la somme de cinquante-quatre livres tournois en paiement se semblable somme en laquelle ledit vendeur lui est tenu et obligé par quatre obligations, l'une de la somme de douze livres tournois, en date du 10^{ème} novembre 1602, reçue par le notaire soussigné, l'autre de pareille et semblable somme, en date du second février 1604, reçue par Bellot, notaire royal à Clermont, l'autre de la somme de quinze livres tournois, du 10^{ème} mars 1604, reçue par Crozat, et l'autre aussi de pareille somme de quinze livres tournois, du 21 décembre 1604, reçue par M^e Amable Reynaud, notaire royal audit Clermont ; lesquelles obligations par le moyen de cette vente demeureront pour payées et retenues par ledit acquéreur, et le reste qui est de la somme de douze livres tournois, faisant l'entière somme desdites soixante-six livres tournois, prix de ladite présente vente que ledit vendeur a confessé avoir reçue dudit acquéreur comptant et auparavant ces présentes... Témoins : Martin Domas dudit Aubière, qui n'a su signer, et messire François Noellet, prêtre, qui a signé avec ledit acquéreur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 20 – A.D. 63).

1605-12-11_Acquisition par Jehan Besse jallau de M^e Hugues Dumolin

Acquisition du 11 décembre 1605. M^e Hugues Dumolin, praticien de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Jehan Besse jallau dudit lieu un verger avec ses arbres francs et autres ses appartenances, d'un quart d'œuvre, situé dans la justice d'Aubièrre au terroir des Horts de Menier, jouxte le verger de Jehan Obby d'une part, le verger des hoirs d'Anthoine Decors d'autre, le quart du S^{gr} d'Aubièrre à midi, et la chalme d'Anthoine Esclany d'autre, quitte de tous cens, charges et servitudes quelconques. Cette présente vente faite moyennant la somme de vingt-deux livres tournois... Témoins : Georges Roussel, et Gilbert Teyras dudit Aubière, qui n'ont su signer. Ledit Dumolin vendeur a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 20 – A.D. 63).

1606-02-03_Acquisition par Anthoine Jehan de Jehan Jaffard

Acquisition du 3 février 1606. Jehan Jaffard, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à honorable homme Anthoine Jehan, marchand à Clermont, une terre d'un journal, située en la justice de Montferrand, et au terroir de Peirronchade, jouxte la terre de M^e Anthoine Esclany d'une part, la terre de Ligier Vignatier de Royat par sa femme, et la terre de François Chavaignat de jour, et la terre de Pierre Defarges d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de seize livres tournois... Témoins : Jehan Recollène et Bonnet Cellierier d'Aubièrre, qui n'ont su signer ni le vendeur ; Anthoine Jehan a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-02-12_Acquisition par Michel Dégironde d'Estienne Deroche

Acquisition du 12 février 1606. Estienne Deroche, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Michel Dégironde jeune dudit lieu, un pré avec ses arbres et appartenances, d'un quart d'œuvre, situé dans la justice de Montferrand et au terroir du Port-Dieu, jouxte le pré de Jehan Dégironde d'une part, le pré du chapitre de Clermont d'autre, le pré des hoirs de Loys Daufin d'autre, et la terre d'honorable homme M^e Jehan Tailhandier d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques ? Cette présente vente faite moyennant la somme de soixante livres tournois... Témoins : messire Martin Deperes, prêtre dudit lieu, qui a signé, et François Boudemeuf de Pérignat, qui n'a su signer, ni les parties aussi, le 12^{ème} jour de février 1606 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-02-19_Acquisition par Claude Feulhade de Jehanne Tixier

Acquisition du 19 février 1606. Jehanne Tisier (sic), femme séparée de biens d'avec Michel Disseranges son mari, laquelle a vendu à Claude Feulhade, demeurant à Clermont, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de Mallemousche, jouxte la vigne de François Dumolin de jour, midi et traverse, et la vigne de Michel Dégironde marquet à nuit d'autre, quitte de tous cens et charges . Cette vente faite moyennant la somme de quarante livres tournois... Témoins : d'honorable homme M^e François Dujohanel et Anthoine Aubourg laisné qui n'a su signer. Lesdits Dujohanel et Feulhade ont signé, le 19^{ème} jour de février 1606 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

*Acte suivi d'une **quittance** datée du **31 juillet 1606** entre les mêmes et Michel Dégironde jeune, beau-frère audit Claude Feulhade.*

1606-03-13_Acquisition par Gilberte Pignol de Jehan Jaffard

Acquisition du 13 mars 1606. Jehan Jaffard, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Gilberte Pignol, femme à Pierre Tourgon, maréchal dudit lieu, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Bade, sine de la Font Saint-Martin, jouxte le chemin commun d'une part, la vigne d'Estienne Mallet d'autre, la vigne de Michel Dégironde marquet de midi, et la vigne de Jehan Jallaud d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette présente vente faite moyennant la somme de dix-neuf livres tournois, laquelle a été payée audit vendeur par Guillaume Pignol, père à ladite achateresse, des sommes qui lui étaient dues des restes de ses constitutions... Témoins : messire François Noellet, prêtre, et M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, qui ont signé, et lesdites parties n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-04-25_Acquisition par Michel Dégironde de Jehan Tailhandier

Acquisition du 25 avril 1606. Jehan Tailhandier blasi, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde le jeune, laboureur dudit lieu, un pré d'un quart d'œuvre, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Ribeyre, jouxte le verger de Michel Mazen de deux parties, midi et nuit, et le pré de Jehan Huguet, fils à Jehan par sa femme d'autres deux parties ; plus un autre pré de deux œuvres, situé dans ladite justice et terroir, jouxte le pré de M^e François Dujohanel par sa femme d'une part, le pré d'Anthoine Esclany d'autre, le pré de Jehan Dégironde daoust, et le chemin commun d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Cette vente faite moyennant la somme de trente-cinq livres tournois... Cité : Anthoine Samoël, marchand de Clermont. Témoins : Anthoine Chanoine, sergent de Lempdes, qui a signé, et Martin Sauty dudit lieu d'Aubière qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-05-03_Acquisition par Jehan Rigoullet de Pierre Thévenon

Acquisition du 3 mai 1606. Pierre Thévenon, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jehan Rigoullet, aussi Jehan et Andrieu Rigoullet, ses enfants, dudit Aubière, un cuvage couvert à tuiles, avec ses aizes et appartenances quelconques, situé hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quayre, jouxte la maison de Jacques Gaulmet d'une part, la rue commune d'autre, l'étable et aize des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre à jour, et une autre aize des hoirs dudit Reddon, un passage commun entre deux, de traverse d'autre partie ; au cens de deniers tournois dus au S^{gr} d'Aubière, et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-quatre livres tournois... Laquelle somme lesdits acquéreurs ont payée en l'acquit dudit vendeur, ce jourd'huy à Estienne Thévenon son frère, pour la revente que ledit Estienne lui a faite et constituée sur une vigne de deux œuvres, située dans la justice dudit Aubière, au terroir de las Pedas, laquelle ledit vendeur avait vendue auparavant audit Estienne son frère, sous faculté de revente ainsi qu'il est porté par ladite revente reçue par le notaire soussigné... Fait à Aubière dans la maison de Jehan Chastanier laisné, qui a signé, et Anthoine Aubeny laisné, laboureur dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-05-07_Acquisition par Pierre Gilbert d'Estienne Legay

Acquisition du 7 mai 1606. Estienne Legay, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Pierre Gilbert, dudit lieu d'Aubière, une chalme de vigne de trois œuvres, située dans la

justice d'Aubièrre et au terroir de Mallemouche, jouxte la chalme des hoirs de Pierre Thévenon d'une part, la chalme des hoirs d'Annet Reddon d'autre, la chalme d'Anthoine Dégironde d'autre, et la terre de François Fallateuf d'autre partie ; au cens ancien et accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de cinquante sols... Témoins : Jacques Viallevau et François Boudemeuf de Pérignat près Sarliève, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-05-12_Acquisition par Ollyvier Aubeny de Michel Disseranges

Acquisition du 12 mai 1606. Michel Disseranges, tixerand étant de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Ollyvier Aubeny, laboureur dudit lieu, une petite aize avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre, au quartier du Verdier, jouxte la grange dudit vendeur du côté de nuit d'une part, la maison de Mathieu Sudre par sa femme, le passage dudit vendeur pour aller dans son jardin d'autre, et la rue à bout d'autres deux parties, jour et midi ; quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de six livres sept sols... Ledit acquéreur édifiera à l'avenir une étable dans ladite aize... Témoins : Jacques Pezand et Jehan Longchambon dudit Aubière, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-06-14_Acquisition par Bonnet Chastanier de Jacmet Thévenon

Acquisition du 14 juin 1606. Jacmet Thévenon, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Bonnet Chastanier dudit Aubière, un jardin à viande de deux coupées, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Thuel, jouxte le jardin d'Anthoine Ramen d'une part, le chemin commun d'autre, et le pré de l'Ayre appartenant au S^{gr} d'Aubièrre d'autre, et le jardin de Jehan Fallateuf d'autre partie, quitte de cens et charges quelconques ; plus une œuvre de vigne, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Bezou, jouxte la vigne dudit vendeur par sa femme de deux parties, la vigne de François Arnaud d'autre, et la vigne de Pierre Jehan d'autre partie, aussi quitte de cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de vingt livres tournois... Témoins : Jehan Pyronnet qui a signé, et François Thévenon dudit Aubière qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-07-27_Acquisition par Ollyvier Aubeny de Michel Disseranges

Acquisition du 27 juillet 1606. Michel Tixeranges (sic), tixerand étant de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Ollyvier Aubeny, laboureur dudit lieu, une petite grange, couverte à paille, avec ses aizes et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier du Verdier, jouxte le jardin dudit vendeur d'une part, le passage dudit vendeur et de Michel Dégironde d'autre à midi, la maison d'Annet Vaury de nuit d'autre, et l'aize dudit Aubeny de jour d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette présente vente faite moyennant la somme de cinquante livres tournois... Témoins : Jehan Pyronnet qui a signé, et Ollyvier Recollène qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-11-21_Acquisition par Blaize Rameyn d'Anthonia Boudet

Acquisition du 21 novembre 1606. Anthonia Boudet, femme à George Ameil Brulne, habitant de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Blaize Rameyn et ses hoirs le tiers par indivis d'une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Fontête sine du Saint-Esprit, commune entre ladite venderesse, Anthoine et Jehanne Bellard [ou Grillard ou Gullardy ?], jouxte la maison et cuvage de Jehan Bonnaud de deux parties, la rue commune d'autre, la

maison de Claude Bellard d'autre ; plus une chènevière de trois coupées, située dans ladite justice et au terroir de la Penderie, jouxte la chènevière de Michel Cellierier d'une part, le chemin commun d'autre, la chènevière de Pierre Couhade d'autre, et la terre d'Anthoine Esclany d'autre partie ; plus une chalme de vigne de cinq œuvres, située dans ladite justice et au terroir de la Bade jouxte la vigne d'Anthoine Aubeny, fils à Pierre, par sa femme d'une part, la vigne de François Lucquet et Jacmet Thévenon d'autre, la vigne de Jehan Jaffard d'autre, et le chemin commun d'autre partie, au cens ancien et accoutumé. Lesdits héritages advenus à ladite venderesse et auxdits Bellard, par la succession de feu Peyronnelle Fauguières, décédée depuis un an environ. Cette présente vente faite moyennant le prix et somme de quatorze livres tournois... Témoins : Michel Bourdier, qui n'a su signer, et Jehan Pyronnet dudit lieu soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-11-21_Acquisition par Michel Dégironde jeune de Françoise Bellard

Acquisition du 21 novembre 1606. Françoise Bellard, veuve de Jehan Aulteribe, a vendu à Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubière, une maison avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Quaire, jouxte le mur dudit Aubière d'une part, la maison de Pierre Jobert par sa femme de nuit, la maison de M^e Jacmet Dumolin d'autre, et le passage à bout de midi d'autre partie ; plus une vigne d'une œuvre et demie, située dans ladite justice et au terroir de la Bade, jouxte la vigne de Noël Dumolin de deux parties, le chemin commun de nuit, et un hedit commun de bize d'autre partie ; lesdits héritages aux cens et charges accoutumés, et quitte d'arrérages jusques hui. Cette vente faite moyennant la somme de cent livres tournois... Témoins : messire Mathieu Fontcombe, chanoine du Crest, qui a signé, et Bonnet Cellierier, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-12-08_Acquisition par Anthoine Braulne d'Anthoine Gilbert

Acquisition du 8 décembre 1606. Anthoine Gilbert, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Anthoine Braulne, laboureur du lieu de Lempdes, le quart par indivis, les autres trois faisant le tout, d'un jardin d'une coupée de terre, situé dans le lieu de Lempdes et au terroir de Sauvat, qui est en chazal, clos de murailles de trois parties, jouxte la terre des hoirs de M^e Pierre Gilbert de deux parties, le jardin des hoirs de M^e Jehan Rigaud d'autre, et le passage commun dudit acquéreur, et ... [en blanc] d'autre partie, laquelle quarte portion de jardin est advenue audit vendeur par la succession de feu Halips Gilbert sa sœur, femme quand vivait à Denys Mosnier. Cette vente faite moyennant la somme de dix livres tournois... Témoins : Michel Bourdier et Anthoine Janon dudit Aubière, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1606-12-19_Acquisition par M^{re} Jehan Mailhot de Michel Bourdier

Acquisition du 19 décembre 1606. Michel Bourdier, natif d'Heumes-l'Eglise, et à présent habitant en ce lieu d'Aubière, a vendu à M^{re} Jehan Mailhot, prêtre et curé de l'église de Heumes-l'Eglise, et Blaize Mailhot son frère, du lieu de Bourchade, paroisse de Briffons, tous les biens qui appartiennent audit Bourdier, qui lui sont advenus par le décès et succession de feu Anthonia Bourdier sa tante quand vivait, décédée à l'âge de vingt-quatre ans, lesdits biens situés dans la justice dudit Heumes-l'Eglise, chargés de leurs cens et charges, toutefois quitte d'arrérages jusques hui. Cette présente vente faite moyennant la somme de soixante-huit livres tournois... Témoins : messire Anthoine Constantin, curé de Pérignat près Sarliève, qui a signé avec messire Jehan Mailhot, et Michel Dégironde marquet, qui n'a su signer ni ledit vendeur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 – A.D. 63).

1607-01-12_Acquisition par Jehan Tailhendier de Jehan Jaffard

Acquisition du 12 janvier 1607. Jehan Jaffard, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jehan Tailhendier blasi dudit lieu un jardin de trois coupées, situé dans la justice d'Aubière et au terroir du Thuel, jouxte le jardin dudit acquéreur d'une part, le jardin de Guillaume Pignol par sa femme d'autre, le chemin commun d'autre, et la chènevière d'honorable homme M^e Jehan Tailhendier d'autre partie, au cens accoutumé dû au S^{gr} d'Aubière, et quitte d'arrérages jusques hui. Cette vente faite moyennant la somme de six livres tournois, que ledit acquéreur a promis de payer aux vendanges prochaines... Témoins : Michel Dégironde jeune, et Noël Dumolin (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-01-12_Acquisition par M^e Hugues Dumolin de Jacmet Mallet minou

Acquisition du 12 janvier 1607. Jacmet Mallet minou, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Me Hugues Dumolin, praticien audit lieu, une vigne de trois-quarts d'œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, jouxte la vigne d'Estienne Deroche d'une part, la vigne d'Andrieu Feyfeu d'autre, la vigne de Michel Dégironde marquet d'autre, et la vigne de François Dautour par sa femme d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusques hui. Cette vente faite moyennant la somme de douze livres dix sols tournois... Témoins : Michel Dégironde jeune et Martin Bourcheir dudit lieu, qui n'ont su signer ni ledit vendeur ; Hugues Dumolin a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-01-25_Acquisition par Hugues Dumolin de Claude Bourcheix

Acquisition du 25 janvier 1607. Claude Bourcheir, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à M^e Hugues Dumolin, praticien dudit lieu, une vigne de deux œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Faissas, jouxte la vigne de Jacques Legay d'une part, le vyol commun d'autre, la vigne de Mr Guillaume Lanyel d'autre, et la vigne d'honorable homme M^e Jehan Tailhendier d'autre partie, au cens de deux coupées blé dues au S^{gr} d'Aubière et quitte d'autres cens et d'arrérages jusques hui. Cette vente faite moyennant la somme de seize livres tournois... Témoins : Martin Bourcheir, et Ligier Chazier de la Roche, qui n'ont su signer, ni le vendeur ; ledit Dumolin a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-01-25_Acquisition par Hugues Dumolin de Claude Cladière

Acquisition du 25 janvier 1607. Claude Cladière bony, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière, et au terroir de la Bade, jouxte la vigne de M^e François Dujohanel par sa femme de deux parties, un hedict commun d'autre, et la vigne de Michel Bourcheix d'autre partie, au cens accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de dix-huit livres tournois... Témoins : Jullien Faure et Bonnet Chastanier dudit lieu, qui n'ont su signer ni le vendeur. Ledit Dumolin a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-01-27_Acquisition par François Dujohanel de Jehan Chastanier jeune

Acquisition du 27 janvier 1607. Jehan Chastanier jeune, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à honorable homme M^e François Dujohanel d'Aubière, un jardin avec ses arbres

et appartenances quelconques, de deux coupées, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Bresche, joignant au chemin commun d'une part, la grange et verger dudit acquéreur d'autres deux parties, et le jardin de George Roussel d'autre partie, au cens ancien et accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de dix livres tournois... Témoins : vénérable personne messire François Noellet, curé de Montredon, qui a signé avec ledit Dujohanel, et Jullien Faure, qui n'a su signer, ni le vendeur aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-02-23_Acquisition par Jehan Mascon de Martin Mascon

Acquisition du 23 février 1607. Martin Mascon, laboureur habitant de présent en ce lieu d'Aubière, a vendu à Jehan Mascon son frère, du lieu de Merdogne, le tiers par indivis d'une terre de trois quartellées, commune entre lesdites parties, située dans la justice de Merdogne et au terroir du Cros de Reignat, jouxte le chemin commun de midi d'une part, la terre de Simon Blanyer de jour d'autre, la terre de Pierre Chardat par sa femme de nuit d'autre, et la terre de Loys Céberet d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette présente vente moyennant la somme de huit livres tournois, que le vendeur a confessé avoir reçue auparavant... Témoins : Guillaume Mazen dudit Aubière soussigné, et Anthoine Aubeny jeune, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-02-25_Acquisition par André Pécou de Bertrand Legay

Acquisition du 25 février 1607. Bertrand Legay, natif de ce lieu d'Aubière, à présent habitant en la ville de Montferrand, a vendu à André Pécou, laboureur de ce lieu d'Aubière, un petit cuvage avec ses appartenances quelconques, couvert à paille, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Fontête, jouxte la maison de Jehan Bonnault d'une part, le cuvage de Blaize Mosnier d'autre, la rue à bout de nuit, et encore une autre rue à bout venant du passage de jour d'autre partie, au cens d'une demi coupée pasmoule due au S^{gr} d'Aubière, et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois, que le vendeur a confessé avoir reçue auparavant... Témoins : Jehan Chastanier cayou, qui a signé, et Me Jacques Genet dudit lieu, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-03-10_Acquisition par Ligier Chabosi de Blaize Mosnier

Acquisition du 10 mars 1607. Blaize Mosnier, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Ligier Chabosi, cordonnier d'Aubière, le tiers par indivis d'une vigne étant en commun entre lesdites parties et Françoise Bellard, veuve de Jehan Aulteribe, contenant une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, jouxte la vigne de M^e Hugues Dumolin d'une part, la vigne de François Dumolin d'autre, et la vigne de Jacques Marion d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Ladite vente moyennant la somme de cinq livres tournois... Témoins : Blaize Rameyn et Jullien Faure dudit Aubière, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-03-19_Acquisition par Gilbert Defarges de Claude Grange et Jacques Pin

Acquisition du 19 mars 1607. Claude Grange, tant en son propre nom que prenant en mains pour Damyan Grange son frère, maris et seigneurs des biens dotaux de Damyane et Vidalle Prince (Pin ?), leurs femmes, et Jacques Pin, tant en son nom propre que prenant en mains pour André Pin son frère, ceux-ci héritiers de feu messire Pierre Pin, curé d'Aubière quand vivait, tous, de leur bon gré et volonté, ont vendu pour la somme de

quatre-vingt-dix livres tournois à Gilbert Defarges, fils à Pierre et à honnête femme Marguerite Gaultier sa mère, recevant et acceptant pour ledit Defarges sondit fils et les siens après, une terre de trois éminées, située dans la justice de Cournon et au terroir de las Listas, sine de la Vaugondeyre, jouxte la terre de M^e François Dumas de deux parties, jour et midi, la terre de Jehan Eyraud d'autre, et le chemin commun d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, mouvant de la directe de la commanderie de Saint-Jehan de Ségur de Montferrand, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant le prix et somme de quatre-vingt-dix livres tournois, par ladite Gaultier mère audit acquéreur, savoir pour lesdits Grange, la somme de trente-trois livres quinze sols, et le reste, qui est cinquante-six livres cinq sols faisant l'entier, a été pris et reçu par ledit Jacques Pin... Témoins : Michel Vaissair et Andrieu Feifeu dudit Aubière, qui n'ont su signer ; lesdits Claude Grange et Jacques Pin ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-03-23_Acquisition par Guillaume Pignol d'Ollyvier Aubeny

Acquisition du 23 mars 1607. Ollyvier Aubeny, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Guillaume Pignol dudit Aubière, une grange couverte à paille, avec une aize y joignant, avec leurs aises et appartenances quelconques, sans en rien réserver ni retenir, et de même que ledit vendeur les avait acquis ci-devant de Michel Disseranges, situées dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant à la maison d'Annet Vaury d'une part, le jardin des hoirs dudit feu Michel Disseranges d'autre, le passage commun d'autre, et la rue commune d'autre partie, au cens ancien et accoutumé. Ladite vente faite moyennant la somme de soixante-six livres tournois... Témoins : Jehan Pyronnet soussigné, et Jullien Faure, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-05-06_Acquisition par Anna Bourcheix de Guillaume Noellet

Acquisition du 6 mai 1607. Guillaume Noellet, tant en qualité de mari et seigneur des biens dotaux de Marguerite Reddon sa femme, que prenant en mains pour Anthoine Noellet son fils, mari de Jehanne Reddon sa femme, et Anthoine Dégironde, tuteur de Pierre Reddon, fils à feu Annet, lesquels ont vendu à Anna Bourcheix, femme séparée de biens d'avec Jacques Aureilhe son mari, et Guillaume Prugnat son gendre ci-présent, une maison consistant en une chambre et cellier avec ses appartenances quelconques, étant commune entre lesdites Marguerite, Jehanne et Pierre Reddon, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Quayre, jouxte la maison d'Annet Monteï d'une part, le mur dudit Aubière d'autre, le passage commun d'autre partie, au cens ancien et accoutumé dû au S^{gr} d'Aubière et quitte d'arrérages jusque hui. Cette présente vente faite moyennant la somme de quarante livres tournois... Témoins : vénérable personne messire François Noellet, curé dudit lieu soussigné, et Jacques Viallevau dudit lieu, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-05-24_Acquisition par Blaize Chossidon d'Anthoine Fourcaud

Acquisition du 24 mai 1607. Anthoine Fourcaud, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Blaize Chossidon, laboureur dudit lieu, une terre d'une quartellée, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Chambon, jouxte la terre de M^e Jacmet Dumolin par sa femme d'une part, le chemin commun d'autre, la terre de Jacques Gioux jeune d'autre, et la terre de Jehan Valleix d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Ladite vente faite moyennant la somme de dix livres tournois... Témoins : Gilbert Teyras et Martin Deperes dudit Aubière, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-05-27_Acquisition par Anna Maunnet de Michel Dégironde

Acquisition du 27 mai 1607. Michel Dégironde jeune, fils à feu Audebert, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Anna Maunnet dudit lieu, une maison constituée d'une chambre et un cuvage étant au-dessous, avec leurs appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place Fouchier, juxte la rue commune d'une part, la maison d'Anthoine Dégironde d'autre, et le chazal dudit vendeur du côté de midi d'autre partie, demeurant le passage pour entrer dans ledit chazal en commun entre lesdites parties, avec la muraille faisant l'entre-deux desdits maison et chazal, à laquelle ledit vendeur pourra appuyer la couverture de sondit chazal, quand bon lui semblera de le couvrir. Cette vente faite moyennant la somme de quatre-vingt livres tournois... Témoins : François Chavaignat, Blaize Rameyx, Jacmet Mallet minou, qui n'ont su signer, et M^e Hugues Dumolin soussigné, tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-05-27_Acquisition par Blaize Rameyn de Catherine Bellard

Acquisition du 27 mai 1607. Catherine Bellard, femme à Blaize Mosnier, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Blaize Rameyn, laboureur dudit lieu, la moitié par indivis d'une maison commune entre les parties, consistant en une chambre et cellier étant au-dessous, avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, joignant à la rue commune d'une part, la maison de Jehan Bonnaud, une ruelle entre deux d'autre, la maison des hoirs de feu Anthoine Bellard d'autre, et encore le cuvage et aize dudit Bonnaud d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Ladite maison advenue à ladite venderesse par succession de feu Peyronnelle Fauguière sa tante, décédée depuis dix-huit mois environ. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-trois livres tournois... Témoins : messire Martin Deperes prêtre, qui a signé, et François Fallateuf dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).



Une sauzade ou saulaie

1607-06-17_Acquisition par Andrieu et René Coustet de George Domas

Acquisition du 17 juin 1607. Georges Domas, laboureur étant de présent au lieu de Pérignat près Sarliève, a vendu à Andrieu et René Coustet, enfants à M^e Anthoine Coustet et honnête femme Jehanne Delespinas leur mère, une ribayre, avec ses appartenances quelconques, d'une demi-œuvre, située dans la justice de Montrognon au terroir de Labouteilles, juxte le verger de Michel Ponsson rozat d'une part, la terre d'Anthoine Debiron d'autre, la sauzade de ... [en blanc] d'autre, et la sauzade de ... [en blanc] d'autre

partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quinze livres tournois, que ladite Delespinas, mère desdits acquéreurs, a payé... Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu d'Aubière, qui a signé, et Jullien Faure, laboureur dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-06-17_Acquisition par Andrieu et René Coustet de Jehan Domas

Acquisition du 17 juin 1607. Jehan Domas, laboureur au lieu de Pérignat près Sarliève, et Françoise Domas sa sœur, femme à François Arnaud, ont vendu à Andrieu et René Coustet, enfants à M^e Anthoine Coustet et honnête femme Jehanne Delespinas leur mère, une grange, partie de laquelle est à présent chazal, avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu de Romagnat, au quartier de la Chaussade, jouxte deux rues communes de deux parties, la grange de ladite Delespinas, mère desdits acquéreurs, d'autre, et la grange de Michel Eyraud, une ruelle entre deux, d'autre partie, au cens ancien et accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de quatre-vingt livres tournois, payée par ladite Delespinas, mère auxdits acquéreurs... Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu d'Aubière, qui a signé, et Jullien Faure, laboureur dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-08-22_Acquisition par Jehan Tailhandier de Pierre Decorps

Acquisition du 22 août 1607. Pierre Decorps, laboureur d'Aubière, a vendu à Me Jehan Tailhandier, receveur des Consignations à Clermont, un petit chazal de grange, avec ses appartenances, situé dans la justice d'Aubière et au quartier de la Quayre, jouxte le courtil de grange d'Anthoine et Guillaume Solier d'une part, la rue commune de nuit, le courtil des hoirs d'Annet Reddon d'autre à midi, le chazal de François Gioux d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quinze livres tournois par ledit Guillaume Solier, ayant charge dudit sieur acquéreur, audit Decors... Témoins : messire Mathieu Fontcombe, chanoine d'Orcet, soussigné, et Estienne Decors, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-08-26_Acquisition par Jehan Tailhandier d'Anthoine et Guillaume Solier

Acquisition du 26 août 1607. Anthoine et Guillaume Solier, père et fils, laboureurs de ce lieu d'Aubière, ont vendu à M^e Jehan Tailhandier, receveur des Consignations à Clermont, un chazal de grange avec ses appartenances, situé dans les fauxbourgs dudit Aubière, et au quartier de la Quayre, jouxte deux rues communes de deux parties, la grange de François Gioux d'autre, et le chazal de grange dudit acquéreur, naguère acquis de Pierre Decors de midi d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois... Témoins : Pierre Chambon et Pierre Bourcheix dudit Aubière, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-10-07_Acquisition par Michelle Bertrand de Jehan Fallateuf

Acquisition du 7 octobre 1607. Jehan Fallateuf, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Michelle Bertrand, femme à Aug... Forestier preshas, demeurant au clos de M^e François Gaschier, avocat en la cours des Aydes à Montferrand, une terre d'un journal, située dans la justice de Cournon, et au terroir de las Listas de Cournon, sine de la Vaugondeyre, jouxte la terre de Guillaume Delaire d'une part, la terre de M^e François Dumas d'autre, le chemin

commun d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie, à la percière due à la Commanderie de Saint-Jehan du Temple de Montferrand, et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-quatre livres tournois par ledit Forestier, mari de ladite achateresse... Témoins : Jacques Juvert et Jacques Tourgon, fils à feu Pierre, habitants dudit Aubière, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-11-19_Acquisition par Guillaume Dégironde de Blaize Tailhandier

Acquisition du 19 novembre 1607. Blaize Tailhandier, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Guillaume Dégironde, laboureur dudit Aubière, une saigne ¹¹ d'une œuvre et demie, située dans la justice de Clermont et au terroir de Landet, jouxte la vigne de Jehan Dégironde d'une part, la vigne de Jacques Aubeny d'autre, la vigne de ... [en blanc] Montorcier de Montferrand d'autre, et la terre de Michel de la Pelouse de Clermont, un vyol entre deux d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de trente-cinq livres tournois... Le vendeur a baillé audit acquéreur une grange, avec ses appartenances, située hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quayre, jouxte la grange des hoirs d'Anthoine Dumolin d'une part, le fossé dudit Aubière, le chemin entre deux d'autre, le chazal de grange de Jehan Vedel par sa femme, et le jardin de Claude Feulhade d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : François Parry du lieu d'Opme, qui n'a su signer, et messire Claude Feulhade, clerc dudit lieu qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1607-12-31_Acquisition par Pierre Tourgon de Jehan Bonnaud

Acquisition du 31 décembre 1607. Jehan Bonnaud, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Pierre Tourgon, maréchal audit lieu, un petit cuvage, couvert à paille, avec ses appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, jouxte le cuvage d'Andrieu Pécou d'une part, la maison des hoirs d'Anthoine Bellard, et de Blaize Rameyn d'autre, et deux rues à bout de deux autres parties, jour et nuit, au cens d'une demi-coupée pasmoule due au Sgr d'Aubière, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Cette présente vente faite moyennant le prix et somme de vingt-quatre livres tournois... Témoins : François Thévenon et François Lucquet dudit Aubière, qui n'ont su signer, et Amable Aubeny clerc, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 – A.D. 63).

1608-01-15_Acquisition par Estienne Thévenon de Jehan Thévenon son frère

Acquisition du 15 janvier 1608. Jehan Thévenon du lieu d'Aubière a vendu à Estienne Thévenon son frère, dudit lieu, une chambre de maison avec son cellier étant au-dessous, et avec ses appartenances, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, joignant à la rue commune d'une part, la maison dudit vendeur d'autre à bize, la maison de Jacques Martin de midi d'autre, le passage à bout de Jehan Eyraud, Jacmet Thévenon et dudit vendeur d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de cinquante-sept livres tournois... Témoins : Guillaume Pignol et Jacmet Fallateuf, fils à feu Jehan, dudit lieu, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 23 – A.D. 63).

¹¹ - Saigne : dans le Massif central, terrain marécageux, couvert de joncs.

1608-01-21_Acquisition par Guillaume Prugnat d'Anthoine Esclany (Résumé)

Acquisition du 21 janvier 1608. M^e Anthoine Esclany, habitant de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Jacques Aureilhe et Guillaume Prugnat, son gendre, une chalmè d'une éminée, située dans la justice d'Aubièrre, et au terroir de la Penderie, ci-devant acquise par ledit vendeur dudit Jacques Aureilhe, l'un desdits acquéreurs, jouxte la nugeyrade ¹² d'honnête femme Haelips Fontfreyde de deux parties, la cave de Michel Pérol gargoulhou, et la chènevière de Jehan Chastanier d'autre, et la chalmè des hoirs de François Noalhat d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de six livres tournois... Témoins : Andrieu Faifeu et Blaise Rameyn dudit Aubière, qui n'ont su signer, et ledit vendeur a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 23 – A.D. 63).

1608-02-25_Acquisition par Blaize Rameyn de Pierre Chidrat

Acquisition du 25 février 1608. Pierre Chidrat, sergent ordinaire de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Blaize Rameyn dudit lieu une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Bezou, joignant à la vigne dudit Rameyn d'une part, la vigne d'Andrieu Pécou par sa femme, et la vigne de François Lucquet par sa femme d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de neuf livres cinq sols tournois, que ledit vendeur a confessé avoir reçu dudit acquéreur auparavant ces présentes... Témoins : Anthoine Aubeny, qui a dit ne savoir signer, et messire Claude Feulhade, cleric dudit lieu, soussigné.

Acte suivi sur les mêmes feuillets d'une **quittance du 1^{er} juillet 1608** entre les mêmes personnes : Pierre Chidrat confesse avoir reçu de Blaize Rameyn la somme de sept livres tournois suivant la somme de cinq livres tournois, en la restitution de deux obligations reçue par le notaire soussigné, l'une du 6 mai et l'autre le 31, et le reste en vente de blé audit Chidrat délivrée avant ces présentes... Témoins : sieur Jehan Pyronnet d'Aubièrre, qui a signé, et Anthoine Aubeny laisné, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 23 – A.D. 63).

1608-05-30_Acquisition par Anna Bourcheix de Guillaume Aureilhe

Acquisition du 30 mai 1608. Guillaume Aureilhe [Guillaume Dégironde, en page titre !], laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Anna Bourcheix, femme à Estienne Aureilhe, fils à Guillaume, ses hoirs et autres ayant-droits, un cuvage couvert à tuile, avec ses aizes et appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Razette, jouxte la maison commune du lieu d'Aubièrre, appelée le Saint-Esprit, d'une part, le cuvage et étable de Jehan Obby et Anthoine Dégironde d'autre, l'église dudit Aubière, et la maison d'Anthoine Barbat d'autre, et la maison de Guillaume Deperes d'autre partie, au cens ancien et accoutumé movant de la directe du S^{gr} d'Aubièrre, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette présente vente faite moyennant la somme de soixante-dix-sept livres tournois, par ledit Guillaume Aureilhe père, payée en bonne monnaie des biens de la dot et chansaire de l'achateresse, bien comptant... Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu soussigné, et Martin Bourcheix dudit Aubière, qui n'a su signer le trentième jour de mai 1608 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 23 – A.D. 63).

¹² - Nugeyrade : champ de noyers.

1608-10-17_Acquisition par Ollyvier Aubeny d'Anthoine Esclany

Acquisition du 17 octobre 1608. M^e Anthoine Esclany, habitant de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Ollyvier Aubeny, dudit Aubière, un petit pré avec ses arbres et appartenances, d'un quart d'œuvre, situé dans la justice dudit Aubière, et au terroir de la Ribeyre, jouxte la vigerie ¹³ de Blaise Mosnier d'une part, le pré de Michel Mazen d'autre, le verger de François Brunet d'autre, et le verger de Ligier et Jacmet Ribeyre frères, d'autre partie, quitte de tous cens, charges et servitudes quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois... A été présent Jehan Pyronnet, gendre audit Esclany, ayant agréable ladite vente, a promis de l'entretenir et faire entretenir à Michelle Esclany, sa femme, et à ses enfants... Témoins : Anthoine Aubeny laîné et Bonnet Chastanier dudit Aubière, qui n'ont su signer, et lesdits Esclany et Pyronnet ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 23 – A.D. 63).

1608-11-09_Acquisition par Michel Dégironde de Jacmet Mallet

Acquisition du 9 novembre 1608. Jacmet Mallet minou, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Michel Dégironde jeune, laboureur dudit lieu, une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Bade, jouxte la vigne d'Anthoine Aubeny laîné d'une part, la vigne d'Estienne Deroche de midi d'autre, la vigne de Michel Dégironde marquet par sa femme d'autre, et la vigne de Martin Salligair et Jehan Vedel par sa femme d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de seize livres douze sols tournois... Témoins : Jehan Pyronnet soussigné, et Jehan Mallet, demeurant à Beaumont, qui a dit de savoir signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 23 – A.D. 63).

1608-12-13_Acquisition par Michel Bourdier de Jehan Tailhandier

Acquisition du 13 décembre 1608. Jehan Tailhandier blasi, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Michel Bourdier, laboureur dudit lieu, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice de Clermont et au terroir de Landet, jouxte la vigne de Jehan Dégironde de deux parties, la vigne de Blaize Tailhandier d'autre [répété deux fois], et la vigne de M^e Amable Montorcier, garde du sceau à Montferrand, d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de cinquante livres dix sols tournois, diminuée du consentement dudit vendeur la somme de trente-trois livres tournois, pour employer au rachat de la vigne laquelle ledit vendeur avait vendue à Jacques Aubeny, sous faculté de [rachat ?] non expiré, par contrat du 29^{ème} novembre 1605, reçu par le notaire soussigné,. En faisant lequel rachat, ledit acquéreur pourra se faire faire ladite revente à son profit par ledit Aubeny... Et les dix-sept livres restantes faisant l'entière somme desdites cinquante livres dix sols, prix de la présente acquisition... Ledit vendeur a donné droit à l'avenir que ledit Bourdier fut ... en la jouissance de ladite vigne sus confinée, il puisse jouir d'une maison par lui acquise de Jacques Aubeny par permutation de la susdite vigne, ladite maison située dans le lieu d'Aubièrre au quartier de la Font, jouxte la rue commune d'une part, le mur dudit Aubière d'autre, la maison de Jacques Cladière d'autre, et la maison de M^e Anthoine Rogeyron par sa femme, d'autre partie, au cens accoutumé, laquelle maison ledit vendeur lui a dès à présent vendue pour ladite somme de cinquante livres et dix sols tournois... Témoins : Anthoine Aubeny, fils à feu Estienne, qui n'a su signer, et Jehan Pyronnet dudit lieu, qui a signé.
Au-dessous, une quittance du même jour, entre Jacques Aubeny et Michel Bourdier. Ledit Jacques Aubeny, ci-dessus nommé, suivant la faculté rédemprice par lui accordé audit

¹³ -Vigerie : Dans le Puy-de-Dôme, champ planté en osier ou vige. Ne pas confondre avec viguerie où règne le viguier.

Jehan Tailhandier, a confessé avoir reçu dudit Michel Bourdier la somme de trente-trois livres tournois, en doubles pistoles et autres bonnes monnaies... Les témoins sont les mêmes (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 23 – A.D. 63).

1608-12-22_Acquisition par Guillaume Dégironde de Jehan Chastanier

Acquisition du 22 décembre 1608. Jehan Chastanier jeune, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Guillaume Dégironde, laboureur dudit lieu, une terre de trois éminées, avec ses arbres et appartenances quelconques, située dans la justice d'Aubière et au terroir des Chazaux, sine de la Croix de la Peyre, joignant à deux chemins communs de deux parties, la terre d'Estienne Chastanier d'autre, et la terre du notaire soussigné, un vyol entre deux d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de vingt livres cinq sols tournois, conservée par ledit acquéreur du consentement dudit vendeur, en paiement de semblable somme en laquelle il était tenu et obligé audit acquéreur par deux obligations, reçues par le notaire soussigné, l'une du 9^{ème} jour de décembre 1607, et l'autre du 8^{ème} jour d'avril de l'année présente 1608, audit vendeur... Témoins : Jehan Pyronnet soussigné, et Anthoine Roussilhe, demeurant audit lieu, qui n'a su signer.

Ledit acquéreur a accordé audit vendeur la faculté de racheter ladite terre dans le temps de six ans prochains, à compter d'aujourd'hui, en payant audit acquéreur en une fois ladite somme de 20 livres 5 sols tournois pour le principal de ladite vente (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 23 – A.D. 63).

1609-01-07_Acquisition par Marguerite Gaultier d'Anthoine Barbat

Acquisition du 7 janvier 1609. Anthoine Barbat et Saturnin Barbat son fils, laboureurs de ce lieu d'Aubière, ont vendu à honnête femme Marguerite Gaultier, femme à M^e Pierre Defarges, une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, ce jourd'hui acquise par lesdits Barbat par permutation de Michel Vaissas dudit Aubière, par contrat reçu par le notaire soussigné, jouxte la vigne d'Anthoine Meusnier mynard d'une part, la vigne de Michel Pérol gargoulhou de jour, la vigne desdits Barbat d'autres deux parties, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de cinquante livres tournois... Témoins : sieur Jehan Pyronnet dudit lieu, qui a signé, et Jacques Beneys dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-01-08_Acquisition par Martin Deperes de Jehan Jaffard

Acquisition du 8 janvier 1609. Jehan Jaffard, laboureur de Cournon, a vendu à Martin Deperes dudit Aubière une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemouche, jouxte la vigne de François Deroche d'une part, la vigne de Blaize Laffont de Beaumont d'autre, la vigne des hoirs de Jehan Aulteribe d'autre, et la vigne d'Anthoine Ramen d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de quarante-deux livres tournois... Témoins ; Michel Pérol gargoulhou et Anthoine Aubeny laisné dudit Aubière, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-02-02_Acquisition par Guillaume Dégironde de Bonnet Cellierier

Acquisition du 2 février 1609. Bonnet Cellierier, laboureur d'Aubière, a vendu à Guillaume Dégironde, dudit lieu, une vigne de quatre œuvres, située dans la justice d'Aubière au terroir de Milerondes, jouxte la vigne de Jacques Martin d'une part, la vigne

dudit Dégironde d'autre, la vigne de Guillaume Arnaud d'autre, et la vigne de François Vaury d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-deux livres tournois... Témoins : Jacques Martin marguillier, qui n'a su signer, et Me François Dujohanel, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-02-02_Acquisition par Guillaume Dégironde de Pierre Lamy rigaud

Acquisition du 2 février 1609. Pierre Lamy rigaud, laboureur de Pérignat près Sarliève, a vendu à Guillaume Dégironde, mari et seigneur des biens dotaux de Jehanne Lamy, sa femme, la moitié par indivis d'une vigne de seize œuvres, située dans la justice dudit Pérignat, au terroir de Soleilhat, juxte la vigne de Robert Labaulme ¹⁴ de deux parties, traverse et nuit, la terre des hoirs de Jacmet Martin de jour, et la vigne du Sgr de Pérignat d'autres deux parties, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de deux cent quarante livres tournois, de laquelle ledit acquéreur a retenu du consentement dudit vendeur la somme de deux cents livres tournois, pour pareille somme que ledit vendeur lui doit par contrat de transaction du 25 mars 1602, reçu par le notaire soussigné ; et le surplus qui est la somme de quarante livres tournois, ledit acquéreur l'a baillée audit vendeur comptant... Témoins : M^e François Fuzier, panetier à Clermont, soussigné, et Andrieu Rigoullet dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-02-06_Acquisition par Blaise Romain de Gilberte Mathieu

Acquisition du 6 février 1609. Gilberte Mathieu, veuve de feu Jehan Barbier, et Jehan Barbier, son fils et dudit défunt, ont vendu à Blaise Romain, laboureur dudit lieu d'Aubière, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Pedas, juxte la vigne de Guillaume Dégironde d'une part, la vigne de M^e Jacmet Dumolin d'autre, et la vigne dudit acquéreur de deux autres parties, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quatorze livres tournois... Témoins : M^e Anthoine Esclany, qui a signé, et Gabriel Decors dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-02-10_Acquisition par Blaise Romain de Michel Romain

Acquisition du 10 février 1609. Michel Romain borrias, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Blaise Romain son frère, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, juxte la vigne dudit vendeur par sa femme de jour, la vigne dudit acquéreur de nuit, la vigne de Michel Mazen de bize, et la vigne de Paul Dumolin de nuit, d'autre partie, au cens de deux coupées blé de rente et prestation annuelle dues aux prêtres dudit Aubière pour l'obit de feu Annet Rameyn père desdites parties, rachetable toutefois en payant la somme de vingt sols tournois, et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque hui ; plus une éminée de terre située dans ladite justice et au terroir de Mallemouche, avec un noyer planté dans celle-ci, juxte la terre de M^e Jacmet Dumolin d'une part, la terre d'Anthoine Ribeyre de midi, la terre de François Baille d'autre, et la terre de Jacques Martin de bize d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette présente vente faite moyennant la somme de quarante-trois livres tournois, par deux obligations consenties par ledit vendeur au profit dudit acquéreur, l'une datant du 14^{ème} janvier 1604, l'autre du 17^{ème} mai dudit an, reçues par le notaire soussigné, d'un montant de la somme de trente-trois livres vingt sols tournois, et le reste, qui est de la somme de

¹⁴ - Robert Labaulme : un des fermiers du baron Gilbert d'Aubière.

neuf livres vingt sols, ledit acquéreur l'a mise en paiement sur une obligation consentie par ledit vendeur à son profit en date de 24^{ème} avril 1585, reçue par Crozat...

La terre vendue ci-dessus étant des biens dotaux d'Amable Legay, femme audit vendeur, il a été accordé entre les parties que, au cas que ledit acquéreur soit troublé en la jouissance d'icelle, par ladite Legay ou les siens, que ledit acquéreur jouira en lieu d'icelle d'un verger planté d'arbres francs et autres ses appartenances, appartenant audit vendeur, contenant quatre coupées et situé dans la justice dudit Aubière et au terroir des Horts de Menier, jouxte les quarts du Sgr d'Aubière de deux parties, la chènevière des hoirs de Michel Bonnabry d'autre, et la chènevière de M^{re} Claude Feulhade d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : M^e Anthoine Esclany, qui a signé, et Jehan Thévenon et Michel Dégironde jeune, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-02-26_Acquisition par Marguerite Gaultier d'Anthoine Esclany

Acquisition du 26 février 1609. M^e Anthoine Esclany, habitant du lieu d'Aubière, et Anthonia Abrial sa femme, ont vendu à honnête femme Marguerite Gaultier, femme à M^e Pierre Defarges, un chazal de grange entouré de vieilles murailles, avec ses appartenances, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir du Chambon, jouxte le chemin commun de deux parties, midi et nuit, la grange de ladite achateresse de traverse, et la chènevière de M^e Jehan Tailhandier de jour d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques, partie dudit chazal advenu à ladite Abrial par hoirie et succession de feue Anna Abrial sa cousine, et Pierre Mazen. Cette vente faite moyennant la somme de quarante-huit livres tournois... Témoins : Michel Vaissas et Anthoine Aubeny, fils à feu Estienne, qui n'ont su signer, ni ladite Abrial, et Jehan Pyronnet, gendre audit Esclany, qui a signé avec ledit Esclany (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-03-05_Acquisition par Blaize Romain de Michel Dégironde

Acquisition du 5 mars 1609. Michel Dégironde marquet, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Blaize Romain dudit Aubière, une terre d'une quartellée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Pedas, jouxte la vigne dudit acquéreur d'une part, la vigne dudit vendeur de midi, la vigne de Michel Romain d'autre, et la vigne de Guillaume Dégironde d'autre partie, au cens ancien et accoutumé et quitte d'arrérages. Cette vente faite moyennant la somme de huit livres tournois... Témoins : Pierre Decors dudit Aubière, qui n'a su signer, et messire Claude Feulhade qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-05-24_Acquisition par Blaize Chossidon de Françoise Rougier

Acquisition du 24 mai 1609. Françoise Rougier, veuve de Jacques Condy, habitante de Clermont, a vendu à Blaize Chossidon, d'Aubière, un ort d'une quartonnée, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir du Chambon, jouxte le chemin commun de midi, le pré des hoirs de M^e François Mauguin de nuit, l'ort de Jacques Geney laisné d'autre, et l'ort ou verger des hoirs d'Annet Reddon, un passage entre deux de jour, au cens accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de onze livres tournois... Témoins : Me Hugues Dumolin, praticien, qui a signé, et Pierre Decors dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-05-24_Acquisition par Martin Bourcheir d'Anthoine Aubeny

Acquisition du 24 mai 1609. Anthoine Aubeny, fils à Pierre, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Martin Bourcheir, dudit lieu, un petit chazal entouré en partie de vieilles murailles, avec ses appartenances, situé dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Quayre, jouxte le jardin dudit Bourcheir par sa femme d'une part, la grange de Jehan Chastanier par sa femme d'autre, le chazal de Ligier Ribeyre d'autre, et la rue commune de jour d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de dix livres tournois... Témoins : honorable homme Me Hugues Dumolin, praticien, qui a signé, et Michel Bourdier, qui n'a pas su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-05-31_Acquisition par Ollyvier Aubeny d'Anthoine Esclany

Acquisition du 31 mai 1609. M^e Anthoine Esclany, de ce lieu d'Aubière, et Anthonia Abrial sa femme, ont vendu à Ollyvier Aubeny, laboureur dudit lieu, le quart par indivis d'un moulin à blé, avec une chambre y joignant, avec leurs aises et appartenances quelconques, situés dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, jouxte la maison d'honorable homme M^e Jehan Tailhandier, étant des autres appartenances dudit moulin, d'une part, le mur de la ville d'autre, le rue commune d'autre, et encore la maison dudit Tailhandier d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui ; plus une vigne de deux œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Puy, jouxte la vigne de Michel Dégironde marquet, d'une part, la vigne de Michel Bourcheix d'autre, la vigne de Pierre Viallevau d'autre, et ledict commun d'autre, quitte de cens et charges ; plus une terre de trois quartellées, située dans ladite justice et au terroir de las Varenas, jouxte la terre de Michel Dégironde d'une part, la terre de Jehan Chastanier laîné d'autre, la terre d'honnête femme Halips Fontfreyde d'autre partie ; plus une autre terre en ladite justice et terroir, de trois quartellées, jouxte la terre de Michel Mazen d'une part, la terre de François Dumolin d'autre, et la terre des religieux abbés du couvent Saint-André d'autre, et la terre de Guillaume Vaissas d'autre partie, aussi quitte de cens et charges ; plus un pré d'une œuvre, situé dans ladite justice et au terroir de las Champs, jouxte le pré de Michel Bourcheix d'une part, le pré du curé et prêtre d'Aubière d'autres deux parties, et le pré de Jacques Fosson d'autre partie, aussi quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant le prix et somme de douze vingt livres tournois, dont vingt-deux livres tournois payées comptant, et le reste qui est de deux cent dix-huit livres a été conservé par ledit acquéreur, du consentement dudit vendeur, pour les acquitter de pareille et semblable somme en laquelle lesdits vendeurs seront tenus et obligés à Michel Dégironde marquet, ... de la vente du droit de plus-value du lot ou portion advenu auxdits vendeurs par le partage fait entre eux et ledit Dégironde des biens qui leur étaient advenus par le décès et trépas de défunte Anna Abrial, de laquelle somme, de deux cent dix-huit livres tournois, ledit acquéreur a promis d'acquitter lesdits vendeurs... Témoins : Jehan Pyronnet, qui a signé avec ledit Esclany, et Michel Bourdier dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 – A.D. 63).

1609-06-19_Acquisition par Anthoine Moissat de Jehanne Labbat

Acquisition du 19 juin 1609 par M^e Anthoine Moissat, notaire royal et praticien au lieu de Chauriat, de Jehanne Dauboy [Labbat], veuve de Pierre Chassignolles, vivant habitant de ce lieu d'Aubière, du tiers par indivis d'une maison avec ses appartenances, située dans le lieu du village Dauboy [du Bouys], paroisse de Neufville, jouxte la maison d'Anthoine Andraud d'une part, la chènevière de ladite Labbat d'autre, et la maison des hoirs de Gabriel Delorme d'autre ; plus d'une grange ou étable, située dans le lieu du village Dauboy [du Bouys], jouxte l'étable d'Anne Chefailhon d'une part, l'étable d'Anthoine Andraud de deux parties ; plus d'un pré, chènevière et jardin joignant ensemble, situés dans ladite

justice et appartenances Dauboy (du Bouys], contenant en tout deux sétérées et demi, joignant la terre de Gabriel Tailhey d'une part, le chemin commun allant à Billom d'autre, le communal dudit lieu Dauboy [du Bouys] d'autre partie ; plus d'une terre de dix quartonnées, située dans ladite justice et appartenances, jouxte la terre de Jehan Dauboy Failhot d'une part, la terre de Gabriel Tailhey d'autre, et le chemin commun d'autre partie ; plus d'une autre terre de deux sétérées, située dans ladite justice et appartenances et au terroir des Rigaudoux, joignant la voye commune d'une part, la terre de Jehan Dauboy Failhot d'autre, et la terre ou pré de Blaise Garraud d'autre ; plus d'une autre terre et pré joignant ensemble, contenant le tout cinq quartonnées, jouxte les pré et terre d'Anthoine Andraud d'une part, le chemin allant à Billom d'autre partie ; plus d'une vigne de deux œuvres, située dans ladite justice et appartenances Dauboy [du Bouys], joignant à la vigne de Jehan Dauboy Failhot et ses consorts d'une part, et la vigne d'autre Jehan Failhot et ses consorts d'autre partie. Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arréage jusque hui, étant commun et indivis entre ladite venderesse, Bertrand Dauboy Labbat son frère, et Anna Dauboy Labbat, sa sœur, femme à Pierre Delayne. Cette présente vente faite moyennant la somme de trente-trois livres tournois, que ledit acquéreur a promis de payer à la vendeuse dans la fête de Noël prochaine... Fait à Aubière en présence de Pierre Pezand d'Aubière qui n'a su signer ni ladite vendeuse aussi, et François Sabbatier, tailleur, qui a signé [*Sabatier*] avec ledit acquéreur (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-06-19_Acquisition par Michel Bourdier de Jacmet Mallet minou

Acquisition du 19 juin 1609. Jacmet Mallet minou, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Michel Bourdier, dudit lieu, une vigne d'une œuvre, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Pedas, avec une quartellée de terre y joignant, jouxte la terre de Guillaume Noellet d'une part, la vigne et terre de Guillaume Delaire d'autre, la terre de Champt vosr (cour ou voisin ?) appartenant au S^{gr} d'Aubière d'autre, la vigne d'Estienne Tailhandier d'autre partie ; plus une autre œuvre de vigne dans ladite justice, au terroir du Puy, jouxte la vigne de François Ceaulme par sa femme d'une part, la vigne de Jehan Obby de midi, la chalme vacante de la cure de Beaumont d'autre, lecdict commun d'autre, quitte de tous cens et charges. Lesdites terre et vigne au cens accoutumé et quitte d'arréages jusque hui. Cette vente faite, la vigne ou terre de las Pedas, en premier lieu confinée, moyennant la somme de dix-sept livres tournois, et quant à l'autre vigne du Puy, de pareille somme de dix-sept livres tournois, revenant les deux à trente-quatre livres conservées par ledit acquéreur du consentement du vendeur, en paiement de semblable somme que ledit vendeur lui doit, savoir onze livres par obligation du 12^{ème} octobre 1598, reçue par Dumolin, et la somme de vingt-trois livres tournois à laquelle lesdites parties ont apprécié entre eux quatre setiers de blé conseigle bon pour marchand, mesure de Clermont, en laquelle ledit vendeur lui est tenu par trois obligations, l'une du 16 avril 1600, reçue par le notaire soussigné, l'autre du 20 mai 1601, reçue par ledit notaire, et l'autre du 27 janvier 1602, reçue par Dumolin, notaire audit lieu, lesdites obligations pour lesdits quatre setiers blé... Ledit vendeur lui a cédé tous les droits qu'il a sur une vigne d'une œuvre et demie, en ladite justice au terroir de la Bade, jouxte la vigne d'Anthoine Aubeny laisné de deux parties, et la vigne d'Anthoine Meusnier d'autres deux parties, laquelle vigne ledit Mallet a ci-devant baillée en échange audit Mynard en récompense de ladite vigne et terre de las Pedas... Témoins : Gabriel Decors, qui n'a su signer, et M^e Hugues Dumolin, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-06-21_Acquisition par Michel Bourdier de Michelle Thévenon

Acquisition du 21 juin 1609. Michelle Thévenon, veuve de Jehan Fallateuf, a vendu à Michel Bourdier, du lieu d'Aubière, une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, jouxte la vigne de Martin Bourcheix par sa femme d'une part, la vigne de Michel Bourcheix de nuit d'autre, la vigne d'Anthoine Ramen et François

Pérol d'autre, et ledict commun d'autre partie, au cens d'une coupée pasmoule due à la Charité dudit Aubière, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Sur laquelle vigne ledit feu Jehan Fallateuf, mari de ladite venderesse, avait assise et assignée les deniers qui lui avaient été donnés par feu Pierre Thévenon et Philippe Legay, ses père et mère, par leurs testaments. Cette vente faite moyennant la somme de trente-neuf livres tournois par la délivrance de cinq obligations consenties par ledit défunt Fallateuf au profit dudit acquéreur. La première étant de dix quartes blé conseigle du 13^{ème} jour de janvier 1601, reçue par le notaire soussigné, l'autre de dix quartes blé conseigle du 17^{ème} janvier 1602, reçue par Dumolin, l'autre d'un setier blé conseigle du 16^{ème} mai 1605, reçue par ledit notaire soussigné, l'autre d'une autre éminée blé conseigle du 24^{ème} mai 1607, reçue par ledit notaire soussigné, moyennant laquelle reddition ainsi faite par ledit acquéreur desdites obligations, à ladite venderesse, elle s'est tenue bien payée de ladite somme de trente-neuf livres tournois... Témoins : Michel Pérol gargoulhou, qui n'a su signer, et Jehan Chastanier laisné dudit Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-09-10_Acquisition par Michel Dégironde de Martin Deperes

Acquisition du 10 septembre 1609. Martin Deperes, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde le jeune, laboureur de ce lieu d'Aubière, un petit verger de deux coupées, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir des Horts de Menier, jouxte le verger de messire Martin Deperes et Guillaume Deperes de trois parties, midi, nuit et bize, et le verger des hoirs de feu M^e Jehan Laboissière de jour d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de douze livres tournois... Témoins : honorable homme M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, qui a signé, et Michel Bourcheix dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-10-02_Acquisition par Blaize Chossidon de Guillaume Pignol

Acquisition du 2 octobre 1609. Guillaume Pignol, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Blaize Chossidon, dudit Aubière, un verger entouré de haies, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Saigne, avec ses arbres francs et autres appartenances, jouxte le verger dudit Pignol d'une part à jour, le verger de M^e Jacmet Dumolin et Blaize Mosnier à nuit, le rif d'Artière de midi, et le verger de Michel Vaissas et des hoirs de François Disseranges, une raze entre deux d'autre partie, à bize, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusqu'au jour de la fête de Saint Julien 1608 y comprise ; ledit verger ci-devant acquis par ledit Pignol de feu Anthoine Vaux, vivant sergent ordinaire en ce lieu d'Aubière, avec faculté de rachat accordé par ledit Pignol audit Vaux, par contrat du 30^{ème} mars 1604, reçu par Dumolin. Cette présente vente faite moyennant la somme de soixante-douze livres cinq sols tournois, savoir la somme de soixante-trois livres quinze sols pour le principal de la susdite vente que ledit Vaux avait faite audit Pignol, par le susdit contrat, et huit livres dix sols pour le reste, payées par ledit Chossidon audit Pignol... Ladite vente faite du vouloir et consentement de Catherine Vaux, héritière dudit feu Anthoine, son frère, et de Jehan Hugué et Marguerite Payge, sa femme, veuve dudit défunt et usufruitière des biens dudit défunt... Témoins : M^e Jacmet Dumolin, greffier d'Aubière, qui a signé, et Pierre Decors dudit Aubière, qui n'a su signer, ni lesdites parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-10-17_Acquisition par Michel Dégironde de Paul Galoubye

Acquisition du 17 octobre 1609. Honorable homme M^e Paul Galoubye, procureur en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne à Clermont, a vendu à Michel Dégironde jeune, habitant de ce lieu d'Aubière, un pré d'une œuvre, situé dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, jouxte le pré du chapitre de l'église cathédrale de Clermont et dudit

acquéreur d'une part, le pré de Marguerite Mège de Clermont d'autre, le pré de François Chavaignat d'autre, et la terre de M^e Jehan Tailhandier dudit Clermont d'autre, et la terre de Pierre Viallevau d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, et quitte d'arrérages jusque hui, tout ainsi que ledit Sr Galoubye l'avait acquis des hoirs de feu Loys Daufin. Cette vente faite moyennant la somme de six vingt dix livres tournois... Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, qui a signé avec ledit Galoubye, et Pierre Pezand dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-11-06_Acquisition par Anthoine Jehan de Michel Dégironde laisné

Acquisition du 6 novembre 1609. Michel Dégironde laisné, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à noble Anthoine Jehan, archer des Gardes du corps du Roy, une terre de la moitié de cinq quartellées, située dans la justice dudit Aubière, et au terroir de las Varenas, jouxte la terre dudit Jehan acquéreur de trois parties, et la terre de Jehan Dégironde daoust d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quarante livres tournois... Témoins : Anthoine Dégironde dudit Aubière, qui n'a su signer, et Jehan Pyronnet dudit lieu, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-11-21_Acquisition par George Roussel de Jacquette Dumolin

Acquisition du 21 novembre 1609. Jacquette Dumolin, veuve de Jehan Rouchaud, a vendu à George Roussel, dudit Aubière, un jardin à viande de deux coupées, situé dans la justice d'Aubière, et au terroir de las Treilhas, jouxte le chemin commun de deux parties, le jardin de François Ceaulme d'autre, et le verger des hoirs de Michel Viallevau d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de treize livres tournois... Témoins : Paul Dumolin, et Martin Salligaye dudit Aubière, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-11-25_Acquisition par Martin Bourcheix de Monde Jancques

Acquisition du 25 novembre 1609. Monde Jancques, veuve d'Anthoine Fourcaud, a vendu à Martin Bourcheix, dudit Aubière, une terre de trois quartellées, située dans la justice dudit Aubière, et au terroir de las Faissas, jouxte la terre dudit Bourcheix acquéreur d'une part, la terre de Guillaume Deperes par sa femme d'autre, la terre d'Anthoine Aubeny d'autre, et un vyol commun d'autre partie, au cens accoutumé movant de la directe de la seigneurie d'Aubière, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente-trois livres tournois... Témoins : Pierre Pezand et Michel Dégironde jeune, et Michel Baille, dudit Aubière, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-11-29_Acquisition par Michel Charneau de Pierre Labbat

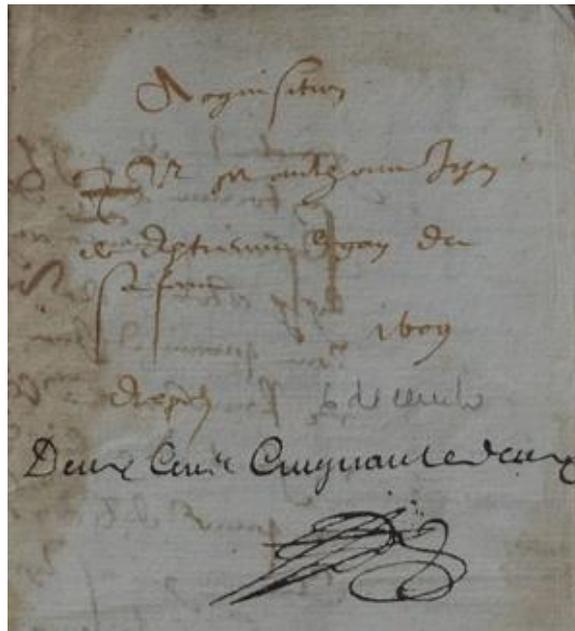
Acquisition du 29 novembre 1609 par Michel Charneau, tixerand d'Aubière, de Pierre Labbat, fils à feu Annet, aussi tixerand de ce lieu d'Aubière, d'un petit chazal et jardin joignant ensemble, ledit chazal entouré de muraille, avec leurs aises et appartenances quelconques, situés dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, joignant la maison et aise dudit acquéreur, de midi et jour de deux parties, la maison de las *Croutetas* ¹⁵

¹⁵ - *Croutetas* : maison mitoyenne.

appartenant à Michel Dégironde jeune d'autre, la maison des hoirs de Jehan Sudre d'autre, et la maison de Jehan Gioux carme de nuit d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette présente vente faite moyennant la somme de trente livres tournois... Témoins : Blaise Chossidon dudit Aubière qui n'a su signer, ni lesdites parties, et honorable homme M^e Pierre Perron [*intendant du château d'Aubière*] qui a signé, le 29^{ème} jour de novembre 1609 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-11-30_Acquisition par Michel Bourdier de Jehan Jaffard

Acquisition du 30 novembre 1609. Jehan Jaffard, laboureur de Cournon, a vendu à Michel Bourdier, laboureur d'Aubière, une terre d'une éminée, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Faissas, jouxte la terre de Jehan Dupuy-Chabrier d'une part, la terre de Pierre Dégironde et le sentier commun d'autre, et la terre de Claude Gilbert de Chasolles d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Ladite vente faite moyennant la somme de cinquante livres tournois. Et comme cette terre est des biens dotaux d'Anthonia Brun, femme audit vendeur, ce dernier lui a baillé en échange de ladite terre un pré d'une œuvre et demie, situé dans la justice dudit Aubière, au terroir de la Ribeyre, jouxte le pré de Michel Mazen d'une part, le pré de Me Jehan Tailhandier d'autre, le pré de Michel Bourcheix d'autre, et la vigerie d'Anthoine Ribeyre d'autre, et le pré des hoirs de François Dégironde d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : Anthoine Gilbert dudit Aubière, qui n'a su signer, et Jehan Pyronnet dudit Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).



Acquisition du 6 décembre 1609 - A.D. 63 - 5 E 44 24.

1609-12-06_Acquisition par Anthoine Jehan d'Estienne Legay

Acquisition du 6 décembre 1609. Le 27^{ème} jour de mars 1605, Estienne Legay et Marguerite Ballet, sa femme, avaient vendu à noble Anthoine Jehan, l'un des Gardes du corps du Roy, un ort à chanvre, qui devait être grange, situé au terroir du faubourg de la Quayre dudit Aubière, contenant, une quartellée, jouxte la grange du notaire soussigné d'une part, la grange de M^e Jacmet Dumolin d'autre, la grange de François Dumolin d'autre, et un chemin commun d'autre, au cens accoutumé ; ladite vente faite moyennant la somme de quatorze livres dix sols, par le contrat qui fut fait le jour susdit, reçu par M^e Gaspard Bellot, notaire royal à Clermont, depuis lequel temps ; et le 29^{ème} jour d'octobre 1606,

lesdits Estienne Legay et sa femme, par M^e Jacmet Dumolin, notaire ordinaire en ce lieu d'Aubièrre, auraient encore vendu audit Jehan une terre de trois quartellées, située dans ladite justice dudit Aubièrre, et au terroir de Mallemouche, jouxte la terre de Jacmet Mallet, d'une part, la terre de Jehan Rigoulet à jour, la terre de M^e Pierre Joinet de bize, et la terre de Michel Dégironde d'autre partie, aussi au cens accoutumé ; ladite vente faite moyennant la somme de dix livres dix sols tournois, conservée par ledit Jehan du consentement desdits vendeurs, en paiement de semblable somme qu'ils lui devaient par obligation, reçue par ledit Bellot, qui aussi auraient été retenue par ledit Jehan pour lui servir à la couverture de son hypothèque. Lesquelles ventes, ledit Jehan aurait accordé auxdits vendeurs la faculté de rachat desdits héritages dans un certain temps non encore expiré. Mais depuis le temps lesdits Legay et Ballet sa femme auraient prié ledit Jehan de leur faire revente desdits héritages. Ledit Jehan leur aurait accordé, et pardevant le notaire soussigné, en ce lieu d'Aubièrre, ledit Jehan a revendu auxdits Legay et Ballet sa femme lesdits ort de grange et terre sus confinés, chargés de leurs cens anciens et accoutumés ; ladite revente faite moyennant la somme de vingt-cinq livres tournois... Lesdits Legay et Ballet sa femme ont vendu audit Jehan une terre de trois quartellées, située dans la justice dudit Aubièrre et au terroir des Chazaux, jouxte la terre d'Estienne Thévenon d'une part, la terre de Guillaume Noellet d'autre, la terre de M^e Jehan Tailhandier d'autre, et le chemin commun d'autre partie, quitte de toutes charges et servitudes quelconques... Témoins : sire Jehan Ayraud, marchand de Clermont, qui a signé avec ledit Jehan acquéreur, et Jehan Chastanier jeune, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-12-17_Acquisition par Anthoine Dégironde de Michel Dégironde

Acquisition du 17 décembre 1609. Michel Dégironde jeune, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier, son gendre, dudit lieu, un chazal entouré de murailles rompues et démolies, avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Place Fouchière (*sic*), jouxte la maison d'Anna Monnet d'une part, la maison dudit Dégironde acquéreur de nuit, la maison des hoirs de François Dégironde, et basse-cour servant de passage auxdits hoirs et à Jehan Dégironde de midi, et encore ledit passage d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Ladite vente faite moyennant la somme de vingt-sept livres tournois... Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, qui a signé, et Ollyvier Aubeny, qui n'a su signer ni lesdites parties (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-12-27_Acquisition par Estienne Borrand de Jacques Gioux

Acquisition du 27 décembre 1609. Jacques Gioux, fils à feu Guillaume, natif de ce lieu d'Aubièrre, à présent demeurant en la ville de Clermont, a vendu à Estienne Borrand, tailleur d'habits en ce lieu d'Aubièrre, une maison consistant en chambre et cellier étant au-dessous, avec leurs aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, jouxte deux rues communes de deux parties, la maison de Michel Mazen d'autre, et la maison de François Lucquet par sa femme d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quatre-vingt-dix livres tournois... Témoins : François Gioux dudit Aubièrre, qui n'a su signer ni lesdites parties, et Jehan Pyronnet dudit Aubièrre, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609-12-27_Acquisition par Michel Dégironde de Jacques Aubeny

Acquisition du 27 décembre 1609. Jacques Aubeny, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Michel Dégironde jeune, laboureur dudit lieu, un pré d'une demi-œuvre, avec un jeune noyer planté dedans, situé dans la justice dudit Aubièrre et au terroir de la Ribeyre,

jouxte le pré de François Dumolin de midi et nuit de deux parties, le pré dudit Dégironde acquéreur d'autre partie, et le béal [terrain a sur le f...] d'autre, au cens ancien et accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de cinquante-quatre livres tournois... Témoins : Blaize Romain dudit Aubière, qui n'a su signer ni lesdites parties, et Jehan Dégironde, clerc dudit lieu, qui a signé [JGironde] (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).



1609-12-28_Acquisition par Anthoine Jehan de Philibert Vadon

Acquisition du 28 décembre 1609. Philibert Vadon, laboureur de Clermont, a vendu à noble Anthoine Jehan, l'un des archer des Gardes du corps du Roy, une terre de cinq quartellées, étant de présent en châlme, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Sezot, jouxte la terre de Jehan Goudard fraudy d'une part, le terre de Jehan Bonnegon de jour, la vigne de ... [en blanc] d'autre, et la terre de M^e Pierre Defarges et de Jehan Eyraud à midi d'autre partie, au cens d'une coupée blé due au S^{gr} d'Allagnat, et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de douze livres tournois... Témoins : Michel Dégironde jeune, et Genès Mazerolles dudit Clermont, et Jehan Rigoulet, fils à Jehan, dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni ledit vendeur ; ledit acquéreur a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1610-01-01_Acquisition par Gabriel Decors de François Legay

Acquisition du 1^{er} janvier 1610. François Legay, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Gabriel Decors, laboureur dudit lieu, une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Sezot, joignant à la vigne de M^e Martin Viallevau d'une part, la terre de M^e Jehan Tailhandier d'autre, la vigne de ... [en blanc] de Clermont,, et la vigne d'Estienne Tailhandier d'autre partie, au cens d'un demi denier tournois dû au S^{gr} d'Allagnat, et quitte d'arrérages jusque hui. Ladite vente faite moyennant la somme de dix livres cinq sols, de laquelle a été retenu par ledit acquéreur, du consentement dudit vendeur, la somme de huit livres tournois, en paiement de semblable somme que ledit vendeur lui doit par deux obligations comme ayant droit cédé de Martin Salligaye, l'une desdites obligations de la somme de trois livres quinze sols, de laquelle reste à payer la somme de dix sols, en date du 5^{ème} jour d'avril 1609, reçue par Dumolin, l'autre du 9^{ème} jour de janvier dudit an 1609, reçue par le notaire soussigné, de la somme de sept livres

dix sols ; lesquelles obligations montent à ladite somme de huit livres tournois, et en laquelle ledit acquéreur était obligé comme caution dudit vendeur, lesquelles ont été retenues par ledit acquéreur à la soulte de cette vente, et le surplus qui est de quarante-cinq sols complète ladite somme desdites dix livres cinq sols, prix de la présente vente qui a été payée audit vendeur... Témoins : Michel Vaissas et Claude Vray dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni ledit vendeur, et ledit Anthoine Jehan a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1610-01-04_Acquisition par Anthoine Jehan de Claude Bourcheix

Acquisition du 4 janvier 1610. Claude Bourcheix, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à noble Anthoine Jehan, l'un des archers des Gardes du corps du Roy, une terre de trois quartellées, avec ses arbres et appartenances, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Ribeyre sine du Cluzeaux, jouxte la terre de Michel Mazen d'une part, la terre de Jehan Rigouillet d'autre, le chemin commun de midi d'autre, et encore une autre terre dudit Mazen d'autre partie, au cens ancien et accoutumé, et quitte d'arrérages jusque hui. A été accordé que ledit acquéreur ne prendra que le tiers des fruits qui se recueilleront dans ladite terre cette présente année, et que les deux tiers appartiendront audit vendeur, pour cette présente année seulement. Cette vente faite moyennant la somme de trente-deux livres tournois... Témoins : Jehan Pyronnet dudit Aubière, qui a signé avec ledit Jehan, acquéreur, et Michel Bourdier dudit lieu, qui n'a su signer ni ledit vendeur (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-01-04_Acquisition par Michel Bourdier de Martin Deperes

Acquisition du 4 janvier 1610. Martin Deperes, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Michel Bourdier, dudit Aubière, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière, et au terroir de las Faissas, joignant un chemin commun d'une part, la vigne de Michel Tailhandier et Jacques Martin d'autre, la buge dudit Martin encore d'autre, et la vigne dudit acquéreur de midi d'autre partie, quitte de tous cens, charges et servitudes quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de trente-neuf livres tournois, conservée par ledit acquéreur du consentement dudit vendeur, pour être employée en l'acquisition de la somme de soixante livres tournois ou en déduire d'une que ledit vendeur doit à Jehan Longchambon par obligation reçue par le notaire soussigné de laquelle somme de 32 livres ledit acquéreur promet d'acquitter ledit vendeur envers ledit Longchambon ensemble de tous dépens et dommages et intérêts... Témoins : François Baille dudit Aubière, qui n'a su signer ni les parties, et Jehan Pironnet dudit lieu, qui a signé [JPyronnet] (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-01-17_Acquisition par Michel Dégironde de Saturnin Chappat

Acquisition du 17 janvier 1610. Saturnin Chappat, laboureur de ce lieu de Pérignat près Sarliève, a vendu à Michel Dégironde le jeune, dudit Aubière une terre de trois quartellées, située dans la justice de Montrognon, et au terroir de Giraude, jouxte la terre de Jehan Barbat par sa femme d'une part, la terre d'Haelips Brune, veuve de M^e François Delespinasse d'autre, la terre de M^e André Delayre d'autre, et la terre de ... [en blanc] de nuit d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de dix-neuf livres tournois, diminuée par ledit acquéreur, du consentement dudit vendeur, de la somme de dix-huit livres tournois, en paiement de semblable somme en laquelle ledit vendeur et Catherine Farmond sa femme sont tenus et obligés audit acquéreur, solidairement par obligation du 9^{ème} jour de février 1603, reçue par le notaire soussigné, laquelle devient par le moyen de cette vente payée et acquittée... Témoins : Jacmet Chambord de Chadelleuf, qui n'a su signer ni le vendeur, et Anthoine Esclany d'Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-01-20_Acquisition par Anthoine Dégironde de Jacques Aureilhe

Acquisition du 20 janvier 1610. Jacques Aureilhe, Anna Bourcheix sa femme, séparée de biens d'avec lui, et Guillaume Prugnat, leur gendre, de ce lieu d'Aubièrre, ont vendu à Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier son gendre, laboureurs dudit Aubièrre, un jardin à viande de trois coupées avec ses arbres et appartenances quelconques, situé dans la justice d'Aubièrre, au terroir de las Treilhas, jouxte le chemin commun d'une part, la grange et courtil de Chatard Vedel, un passage entre deux d'autre, le jardin des hoirs de Pierre Reddon besse d'autre, et le jardin d'Anthoine Gendre d'autre partie, au cens de deux coupées de blé dues à la Charité dudit Aubièrre, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de neuf livres tournois, demeurée envers ledit acquéreur, du consentement dudit vendeur, pour acquitter semblable somme en laquelle ils sont tenus envers Michel Bourdier par obligation, de laquelle somme ledit acquéreur a promis et s'est chargé de l'acquitter envers ledit Bourdier, ensemble de tout dépens, dommages et intérêts... Témoins : Jacques Viallevau, Guillaume Aureilhe et Jehan Mallet, demeurant à Beaulieu, qui n'ont su signer ni les parties (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-01-28_Acquisition par Anthoine Dégironde de Pierre Labbat

Acquisition du 28 janvier 1610. Pierre Labbat, fils à feu Annet, tixerand de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier son gendre, laboureurs dudit Aubièrre, un petit ort, sans aucune haie, ni arbre, contenant une coupée, situé dans la justice et appartenances dudit Aubièrre, et au terroir de las Treilhas, jouxte la grange de Chatard Vedel de midi, l'aise de Me Anthoine Esclany de nuit, le jardin d'Anthoine Gendre de bize, et le jardin desdits acquéreurs, par eux naguère acquis de Jacques Aureilhe et Anna Bourcheix sa femme, de jour d'autre partie, au cens d'une coupée de pasmoule due au S⁹^e d'Aubièrre, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui... Cette vente faite moyennant la somme de six livres tournois... Témoins : Jehan Pyronnet dudit Aubièrre, qui a signé, et Michel Mazen dudit Aubièrre, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-01-31_Acquisition par Estienne Borrand de Jacques Gioux

Acquisition du 31 janvier 1610. Jacques Gioux, tailleur du lieu de Lempdes, a vendu à Estienne Borrand, tailleur de ce lieu d'Aubièrre, une maison ou cuvage, avec ses aises et appartenances quelconques, située hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quayre, jouxte la rue commune de jour, la maison de George Roussel d'autre, la maison de Jacques Chastanier de midi, et la maison de Pierre Terrioux de nuit, d'autre partie ; plus une chalme de vigne et une vigne, joignant le tout ensemble, ladite vigne d'une œuvre, et ladite chalme d'une autre œuvre, situées dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, jouxte le chemin d'une part, la vigne de Jacques Gioux le jeune d'autre, la chalme de M^e Jehan Tailhandier d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de cinquante-cinq livres tournois... Témoins : M^e François Fuzier, panetier à Clermont, qui a signé, et Blaize Obby dudit Aubièrre, qui n'a su signer ni lesdites parties (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-02-04_Acquisition par Jacques Gaulmet de François Gioux

Acquisition du 4 février 1610. François Gioux, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Jacques Gaulmet, dudit lieu, une terre de trois coupées, située dans la justice de

Montferrand et au terroir du Port-Dieu, sans comprendre le noyer qui est dedans que le vendeur se réserve pour le couper dans les huit jours prochains, juxte la terre de François Morel d'une part, la terre dudit acquéreur de bize, le pré des hoirs de M^e Jehan Montorcier de jour, et la pré du chapitre de l'église cathédrale de Clermont d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de onze livres tournois... Témoins : Michel Pérol gargoulliou et Jacques Girot dudit Aubière, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-02-04_Acquisition par Jehanne Roussel de Martin Deperes

Acquisition du 4 février 1610. Martin Deperes, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jehanne Roussel, veuve de Michel Dégironde petit, et à présent femme à Saturnin Brun, dudit lieu, une terre contenant trois quartellées, avec les fruits qui sont de présent dans celle-ci, située dans la justice dudit Aubière et au terroir des Chaux, juxte la terre d'Estienne Legay par sa femme de bize, la terre des hoirs de Jehan Rouchaud de jour, la terre de Jehan Chastanier d'autre, et la terre de Pierre Aubeny de nuit d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui ; plus une vigne de trois œuvres, faisant deux parcelles, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, l'une d'elles juxte la vigne de Jehan Jaffard d'une part, la chalme ou plantade de Ligier Chabosi d'autre, la chalme de Françoise Rougier d'autre, et la vigne de Blaize Mosnier d'autre partie, ladite parcelle quitte de cens et charges, l'autre juxte la vigne dudit Mosnier d'une part, la vigne de François Morel de jour, et la chalme de ladite Rougier d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Ladite vente faite, pour ladite terre confinée en premier lieu, moyennant la somme de soixante livres tournois, et ladite vigne moyennant la somme de quatre-vingt-dix livres, dont soixante livres pour la vigne confinée en premier lieu, et pour l'autre, moyennant la somme de trente livres tournois, revenant ensemble à la somme de sept vingt dix livres tournois, de laquelle somme ledit acquéreur a retenu, du consentement dudit vendeur, la somme de six vingt dix-huit livres dix sols tournois, pour être employée à l'acquittement des sommes ci-après délivrées, savoir : la somme de trente-six livres tournois en laquelle ledit vendeur est tenu et obligé envers noble M^e Abraham Gaschier, avocat au siège présidial d'Auvergne à Clermont, par obligation, plus la somme de cinquante livres tournois que ledit Deperes vendeur doit à Jehan Delongchambon par une autre obligation, plus la somme de cinquante-deux livres dix sols à Guillaume Dégironde, que ledit vendeur lui doit par deux obligations. Lesquelles sommes ladite achèteresse a promis de payer et d'acquitter... Témoins : Anthoine Dégironde et Michel Dégironde jeune dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni les parties, et M^e Anthoine Esclany, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-02-04_Acquisition par Saturnin Brun de Gabriel Decors

Acquisition du 4 février 1610. Gabriel Decors, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Saturnin Brun, dudit lieu, un petit chazal entouré de murailles, sans couverture, avec ses aises et appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Raze du Rodyer, juxte le mur dudit Aubière d'une part, le cuvage d'Andrieu Feifeu d'autre, la maison dudit acquéreur par sa femme d'autre, et le courtil de M^e François Dujohanel d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente moyennant la somme de dix-huit livres tournois... Témoins : M^e Anthoine Esclany, qui a signé, et Anthoine Dégironde dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-02-06_Acquisition par Jehan Thévenon de François Lucquet

Permutation du 6 février 1610 entre François Lucquet, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jehan Thévenon, dudit lieu, une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, juxte la vigne du notaire soussigné d'une part, la vigne de Noël Dumolin de nuit, et la vigne d'Anthoine Gilbert d'autre partie, quitte de tous cens et charges ; plus une autre vigne d'une œuvre, située dans ladite justice et terroir, juxte la vigne de François Arnaud d'une part, la vigne de Guillaume Dégironde de nuit, la châlme vacante, une raze entre deux de midi, et la vigne des hoirs de Gilbert Freyd d'autre partie, ladite vigne chargée d'une coupée de blé pour certain obit due aux prêtres d'Aubière, rachetable en payant la somme de vingt-cinq sols, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quarante-sept livres dix sols tournois... Témoins : Jehan Pironnet, qui a signé [JPyronnet], et Michel Dégironde jeune, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-02-22_Acquisition par Anthoine Martin de Michel Dégironde

Acquisition du 22 février 1610. Michel Dégironde le jeune, laboureur d'Aubière, a vendu à Anthoine Martin, fils à feu Bertrand, laboureur de Ceyrat, une terre, naguère acquise par ledit vendeur de Saturnin Chappat de Pérignat près Sarliève, contenant trois quartellées, située dans la justice de Montrognon et au terroir de Ginaude, juxte la terre de Jehan Barbat par sa femme d'une part, la terre de Aelips Brun, veuve de M^e François Delespinas d'autre, la terre d'honorable homme M^e André Delaire d'autre, et la terre de ... [en blanc] de nuit d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-huit livres tournois... Témoins : M^e Anthoine Esclany, qui a signé, et Jehan Thévenon dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-03-01_Acquisition par Anthoine Jehan d'Anthoine Barbat et son fils

Acquisition du 1^{er} mars 1610. Anthoine Barbat et Saturnin Barbat son fils, laboureurs de ce lieu d'Aubière, ont vendu à noble Anthoine Jehan, archer des Gardes du corps du Roi, une terre d'une éminée, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Champs, juxte la terre de M^e Anthoine Esclany de jour, la terre dudit acquéreur, ci-devant acquise desdits vendeurs de nuit, le béal commun de midi, et la terre de François Baille d'autre partie, au cens de quatre coupées pasmoule due au S^{gr} d'Aubière et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quarante-cinq livres dix sols... Comme ladite terre est des biens de feu Anthonia Fosson, femme audit Saturnin Barbat, a été cause que lesdits Barbat, père et fils, ont baillé aux enfants de ladite Fosson une vigne de sept œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Puy, juxte le chemin commun d'une part, la vigne de Pierre Viallevau d'autre, la châlme d'autre, et la vigne de Jacmet Gros d'autre partie, au cens accoutumé ; laquelle vigne les enfants de ladite Fosson pourront en jouir, la tenir et l'exploiter en lieu de ladite terre comme de leur propre bien et vrai acquêt. Laquelle vigne lesdits vendeurs ont vendu audit acquéreur moyennant ladite somme de quarante-cinq livres dix sols tournois... Témoins : Michel Vaissas dudit Aubière, qui n'a su signer ni les vendeurs, et messire Anthoine Mazen prêtre, qui a signé avec ledit Jehan acquéreur (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-03-07_Acquisition par Michel Bourdier de Parrette Brun

Acquisition du 7 mars 1610. Parrette Brun, femme séparée de biens d'avec François Deroche son mari, a vendu à Michel Bourdier, laboureur d'Aubièrre, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, joignant à la vigne de Jehan Bonnabry d'une part, la vigne des confrères de la Fête-Dieu d'autre, la vigne des hoirs de feu Anthoine Dumolin de bize, et la vigne des hoirs de Michel Biard d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-quatre livres dix sols tournois, à laquelle les parties ont ce jourd'hui convenu et accordé pour le prix et estimation de trois setiers éminée conseigle en prix marchand mesure de Clermont, qui est à raison de sept livres pour chaque setier, suivant la protestation, que ledit acquéreur y avait ci-devant faite. Lequel blé ladite vendeuse et feu Estienne Deroche sa caution devaient audit acquéreur par trois obligations. L'une d'elles consentie par ladite Brun et ledit Deroche, de la quantité de deux setiers blé conseigle, en date du 5^{ème} jour de décembre 1600, reçue par le notaire soussigné ; l'autre par ladite Brun seule, de trois quarts blé du 6^{ème} jour de mai 1605, reçue par Dumolin ; et l'autre par ladite vendeuse d'autres trois quarts blé en date du 23^{ème} jour d'avril 1609, reçue par ledit Dumolin. Lesquelles obligations, par le moyen de cette vente, demeurent payées et acquittées, et retenues toutefois par ledit acquéreur pour la confirmation de ses hypothèques de cette vente... Témoins : Anthoine Esclany, qui a signé, et Michel Dégironde jeune dudit Aubièrre, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-03-25_Acquisition par Guillaume Deperes de Michel Dégironde

Acquisition du 25 mars 1610. Guillaume Deperes d'une part, et Michel Dégironde défendeur d'autre, pour raison de ce que ledit Deperes disait que ledit Dégironde avait acquis depuis un an et un jour environ, une petit verger de deux coupées, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir des Horts de Monier, jouxte le verger dudit Guillaume Deperes et messire Martin Deperes son frère de trois parties, midi, nuit et bize, et le verger des hoirs de feu M^e Jehan Delaboissière de jour d'autre partie. Et qu'au moyen de la proximité qui était entre lui et ledit Martin Deperes, cousin germain, ils devaient par retrait ledit verger, suivant la coutume, en payant et remboursant la somme de douze livres tournois, pour le prix principal de ladite vente. Ledit Dégironde était en volonté de débattre ledit retrait, disait et remontrait que celui-ci ne pouvait avoir lieu, que ledit verger n'avait jamais été des biens du patrimoine dudit Martin Deperes, au contraire il l'avait acquis depuis quelque temps environ, en conséquence de quoi ledit retrait ne pouvait avoir lieu, et duquel ledit Deperes devait être débouté avec dépens. Et les parties étaient en volonté d'entrer plus avant en procès qui pourrait avoir un long traitement, pour ce quoi obvier et nourrir paix entre eux, ont du tout transigé et pacifié entre eux ce qui s'ensuit. Pardevant le notaire soussigné, au lieu d'Aubièrre, a été ledit Michel Dégironde pour lui d'une part, et ledit Guillaume Deperes pour lui d'autre. Lesquelles parties et chacune d'elles de leurs bons grés et volontés, transigeant des susdits différends, ont accordé entre eux comme il s'ensuit. Moyennant la somme de douze livres tournois, qui par ledit Deperes a été payée, baillée et délivrée comptant et réellement, et par ledit Dégironde prise et reçue, et de la somme de trente-six sols tournois que ledit Dégironde a confessé avoir reçus dudit Deperes avant ces présentes, ledit Dégironde a vendu par la forme dudit contrat le susdit verger confiné et chargé de ses cens anciens et accoutumés... Témoins : Jehan Pyronnet dudit Aubièrre, qui a signé, et Jehan Dégironde dudit Aubièrre, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-03-27_Acquisition par Michel Dégironde d'Anthoine Esclany

Acquisition du 27 mars 1610. Me Anthoine Esclany, habitant de ce lieu d'Aubièrre, Anthonia Abrial sa femme, procédant de son autorité, ont vendu à Michel Dégironde jeune,

dudit Aubière, une vigne de sept œuvres, située dans la justice de Pérignat et au terroir de Soleilhat, jouxte la terre du S^{gr} dudit Pérignat d'une part, la vigne de Robert Laba... de Clermont d'autres deux parties, la vigne d'honorable homme Me André Delayre d'autre, et la vigne de Gilbert Ceaulme par sa femme d'autre partie, quitte de tous cens, charges et servitudes quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de neuf vingt dix livres tournois, de laquelle ledit acquéreur a payé comptant la somme de dix livres tournois, et le surplus, qui est la somme de neuf vingt livres est demeuré par ledit acquéreur, du consentement desdits vendeurs, a été payée à M^e Abraham Gaschier, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne, en diminution de la somme de deux cent quarante livres, et à honorable homme Guillaume M..., marchand à Clermont, et Ollyvier Aubeny, habitant de ce lieu, tant pour payer à Michel Dégironde marquet la somme de deux cents livres qui lui était due, pour la plus-value du lot et portion qui lui est advenu audit Esclany et sadite femme, par le partage qui a été fait entre eux des biens de feue Anna Abrial, quand vivait femme à M^e Anthoine Rogeyron, greffier à Châteaugay... Témoins : Jehan Pyronnet, qui a signé avec ledit Esclany, et Jacmet Chambaud, demeurant audit lieu, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-04-04_Acquisition par Anthoine Jehan d'Estienne Legay

Acquisition du 4 avril 1610. Estienne Legay et Marguerite Ballet, sa femme séparée de biens d'avec lui, ont vendu à noble Anthoine Jehan, l'un des archers des Gardes du corps du Roi, une terre de trois éminées, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Sezot, jouxte la terre de M^e Jacmet Dumolin d'une part, la terre des hoirs de M^e Bertrand Mège d'autre, la terre de Michel Mazen d'autre, et la terre de ... [en blanc] d'autre partie, à la septième partie des fruits due au S^{gr} d'Allagnat, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-quatre livres tournois, de laquelle est demeuré audit acquéreur, du consentement desdits vendeurs, la somme de vingt-une livres tournois, pour acquitter pareille et semblable somme en laquelle ledit Legay est tenu à M^e Géraud Chazellier, notaire royal à Clermont, somme de dix-huit livres pour l'obligation et trois livres pour les frais, de laquelle ledit Jehan a promis la garder et en faisant ledit paiement auprès dudit Chazellier ; et le surplus qui est de trois livres font l'entière somme desdites vingt-quatre livres... Témoins : Michel Vaissas, Guillaume Solier et Martin Deperes dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni les vendeurs, ledit Jehan a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-05-03_Acquisition par Guillaume Noellet d'Anthoine Esclany

Acquisition du 3 mai 1610. M^e Anthoine Esclany, habitant de ce lieu d'Aubière, a vendu à Guillaume Noellet, aussi d'Aubière, une vigne de sept œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Faissas, faisant deux parcelles, l'une d'elles de quatre œuvres, jouxte la vigne dudit acquéreur de jour, la vigne de François Aureilhe, la terre de Bonnet Chastanier de midi, quitte de tous cens et charges quelconques ; l'autre parcelle, de trois œuvres, jouxte la vigne dudit acquéreur de jour et bize, la vigne de Michel Bourcheix de nuit, la vigne de M^e Hugues Dumolin d'autre, et la vigne de Martin Viallevau d'autre partie, ladite parcelle au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite, pour la parcelle confinée en premier lieu, moyennant la somme de treize vingt livres tournois, et pour l'autre en dernier lieu confinée, moyennant la somme de soixante-dix-sept livres tournois, revenant les deux sommes jointes ensemble à la somme de trois cent trente-sept livres tournois, de laquelle somme ledit acquéreur a retenu, du consentement dudit vendeur, la somme de deux cents livres tournois, de laquelle il a promis et s'est chargé de l'acquiescement qui s'ensuit. A Guillaume Cros de Billom, au nom et comme ayant droit de Jehan B..., son beau-père, pour la somme de cent livres tournois en laquelle ledit vendeur était tenu par obligation reçue par le notaire soussigné, et semblable somme de cent livres due à Catherine Esclany, sœur audit vendeur, et ses enfants, et de feu Jehan Dozat, son

mari quand vivait, et laquelle somme feu Blaize Esclany, père audit vendeur, lui était tenu par obligation, en faisant le paiement desquelles sommes ledit acquéreur pourra retirer lesdites obligations... Fait et passé à Aubière dans la maison de la cure d'Aubière en présence de M^{re} Claude Feulhade, prêtre, qui a signé avec ledit vendeur, et Martin Domas, qui n'a su signer ni ledit acquéreur, le 3^{ème} jour de mai 1610 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-06-01_Acquisition par les enfants Bonjehan de François Lucquet

Acquisition du 1^{er} juin 1610. François Lucquet, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Robert, Michel et Jehan Bonjehan, enfants de Gaspard Bonjehan, laboureur de Pérignat près Sarliève, leurs hoirs et autres ayant-droits, une vigne de quatre œuvres, située dans la justice dudit Pérignat et au terroir de la Guerine, juxte la vigne du Sgr dudit Pérignat de trois parties, midi, nuit et bize, la vigne d'Andrieu Faifeu de jour, et la vigne de Michel Chenillat et Jehan Bellard d'autre partie, au cens de cinq coupées demies froment et un douzième de géline le tout dû au Sgr de Pérignat et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui ; plus une autre vigne de trois œuvres, située dans ladite justice et au terroir de la Garde, juxte la vigne dudit S^{gr} de Pérignat de traverse, la vigne d'Andrieu Faifeu de jour, le chemin commun de midi, et la chalme du S^{gr} de Pérignat d'autre partie, au cens de trois coupées froment et d'une demi-coupée d'avoine dues audit S^{gr} de Pérignat et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de six vingt livres, que ledit Bonjehan père a payée audit vendeur, à savoir la moitié au jour et fête de la Toussaints prochaine dans les trois ans, et l'autre moitié dans autre trois ans en suivant, et ledit Bonjehan père a promis payer la rente de ladite somme à raison de six deniers par livre, revenant chaque année à la somme de huit livres tournois... Témoins : vénérable personne messire François Noellet, curé dudit Aubière, qui a signé, et Jehan Thévenon dudit lieu, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-06-12_Acquisition par Jehan Thévenon d'Anthoine et Saturnin Barbat

Acquisition du 12 juin 1610. Anthoine et Saturnin Barbat, père et fils, laboureurs de ce lieu d'Aubière, ont vendu à Jehan Thévenon dudit Aubière, un petit verger de nouveaux plants, d'une éminée de terre, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Champs, juxte la terre et verger de Guillaume Solier par sa femme de jour, la terre de Michel Bourdier de nuit, la voye commune de midi, et un sentier commun de bize d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant le prix et somme de quarante-sept livres tournois, de laquelle ledit acquéreur a retenu, du consentement desdits vendeurs, la somme de trente livres d'un côté pour l'employer au paiement de pareille et semblable somme que ledit Saturnin Barbat l'un desdits vendeurs doit à Martin Deperes par obligation à cause de la vente qu'il lui a faite ci-devant d'une partie dudit verger, laquelle ledit acquéreur a promis et s'est chargé de payer ledit Deperes... A aussi ledit acquéreur retenu, du consentement desdits vendeurs, la somme de neuf livres dix sols tournois qu'ils lui devaient par obligation du 20^{ème} mai 1609, reçue par Crouzat, notaire royal, lesdites sommes retenues revenant à trente-neuf livres dix sols tournois, et le surplus qui est de la somme de sept livres faisant lesdites quarante-sept livres, prix de la présente vente... Témoins : François Lucquet dudit Aubière, qui n'a su signer, ni lesdits vendeurs aussi, et ... [en blanc, signé : Feulhade], qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-07-03_Acquisition par François Dumas, de Pierre Defarges

Acquisition du 3 juillet 1610. Honorable homme M^e Pierre Defarges et honnête femme Marguerite Gaultier, sa femme, ont vendu à noble M^e François Dumas, greffier en la Cour

des Aydes à Montferrand, une terre de sept quartellées, située dans la justice de Cournon et au terroir de la Vaugondeyre, jouxte la terre dudit sieur Dumas de midi et bize, le chemin commun de nuit, et encore la terre dudit sieur Dumas, Jehan Cellierier et Michel Tailhandier de jour d'autre partie, au cens d'une quarte blé due à la Commanderie de Jehan de Ségur et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de cent livres tournois, laquelle ledit sieur Dumas a ce jourd'hui, du vouloir et consentement desdits vendeurs, baillée à Martin Deperes, habitant dudit Aubière, en paiement de la somme de deux cents livres que lesdits vendeurs devaient audit Deperes, à cause de la vente qu'il a faite ce jourd'hui à ladite Gaultier, femme audit Defarges, de certain verger situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Champs, confiné au contrat qui a été fait par le notaire soussigné... Témoins : Jehan Pyronnet dudit Aubière, qui a signé avec ledit sieur Dumas, et Pierre Chambon dudit Aubière, qui n'a su signer ni lesdits vendeurs (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-07-03_Acquisition par Marguerite Gaultier de Martin Deperes

Acquisition du 3 juillet 1610. Martin Deperes, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à honnête femme Marguerite Gaultier, femme à M^e Pierre Defarges, un verger planté d'arbres francs, avec ses aises et appartenances, de deux œuvres, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, jouxte la vigne d'Anthoine Domas par sa femme d'une part, la vigne d'Anthoine Deperes de bize, le verger de M^e Pierre Pallard de Clermont d'autre, et le verger de ladite achateresse, par elle acquise de Guillaume Pérol, d'autre partie, au cens de cinq coupées et demies de blé et deux coupées de pasmoule dies au S^{gr} d'Aubière, et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de deux cents livres tournois, de laquelle ladite achateresse a retenu, du consentement dudit vendeur, la somme de quatre-vingt livres tournois, pour l'employer au paiement de semblable somme en laquelle ledit vendeur est tenu et obligé envers noble Abraham Gaschier, avocat à Clermont, de laquelle ladite achateresse a promis et s'est chargée d'acquitter ledit vendeur envers ledit Gaschier... Témoins : Martin Raffard de Cournon, qui a signé avec M^e François Dumas, greffier à Montferrand, et Pierre Chambon dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-07-05_Acquisition par François Arnaud de François Gioux

Acquisition du 5 juillet 1610. François Gioux, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à François Arnaud, laboureur dudit lieu, une maison consistant en une chambre et son cellier étant au-dessous, avec ses autres aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Quayre, sine de la Place, jouxte la maison de Jacques Gioux tailleur, d'une part, la rue commune d'autre, la maison de Marguerite Reddon, femme à Guillaume Noellet d'autre, et la passage commun de jour d'autre partie, quitte de cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de deux cents dix livres tournois... Témoins : Jehan Gioux dudit Aubière, qui n'a su signer, ni lesdites parties, et messire Claude Feulhade, prêtre, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-07-11_Acquisition par Guillaume Dégironde d'Anthoine Janon

Acquisition du 11 juillet 1610. Anthoine Janon, laboureur d'Aubière, a vendu à Guillaume Dégironde, laboureur dudit lieu, une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Pedas, ci-devant acquise par ledit vendeur dudit acquéreur, jouxte la vigne de M^e Jacmet Dumolin, de deux parties, la vigne dudit Dégironde du côté de midi, la vigne de François Arnaud d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois... Témoins : Guillaume Pérol

dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties, et sieur Paul Desparnier dudit Clermont, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).



1610-08-08_Acquisition par Michel Dégironde jeune d'Anthoine Corey

Acquisition du 8 août 1610. Anthoine Corey, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde jeune, dudit Aubière, une petite maison consistant en une chambre et cellier étant au-dessous, avec ses aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, juxte la maison et aises dudit acquéreur d'une part à jour, la rue commune de bize, un chazal de Michel Charneau de midi, l'aize de Jacques Fosson de nuit d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois... Témoins : Jehan Pyronnet, qui a signé, et Jacques Reymond dudit Aubière, qui n'a su signer.

Suit une **quittance** de Claude Corey d'Aubière qui confesse avoir reçu dudit Anthoine Corey son frère et par les mains dudit Michel Dégironde la somme de neuf livres tournois, que ledit Anthoine lui devait pour le droit de plus-value de la Maison sus vendue par le partage fait entre eux de leurs biens... Témoins : Jehan Pyronnet, qui a signé, et Jacques Reymond dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi le **16^{ème} août 1610** avant midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-09-27_Acquisition par Jehan Longchambon de Jehan Annet bayaron

Acquisition du 27 septembre 1610. Jehan Annet bayaron et George Roche son gendre, habitant du lieu de Beaumont, ont vendu à Jehan Longchambon, de ce lieu d'Aubière, une vigne de deux œuvres, étant de présent en friches, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, juxte la vigne de Michel Brolly d'une part, la vigne des hoirs d'Anthoine Fineyre d'autre, la vigne des hoirs de George Domas d'autre à nuit, et la vigne de ... [en blanc] d'autre à jour, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de dix-neuf livres tournois... Témoins : Martin Fosson, demeurant de présent à Clermont, qui n'a su signer, ni les vendeurs aussi, et Jehan Pyronnet dudit Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-10-24_Acquisition par Guillaume Pérol de Martin Viallevau

Acquisition du 24 octobre 1610. M^e Martin Viallevau, tailleur d'habits, habitant de la ville de Clermont, a vendu à Guillaume Pérol, laboureur de ce lieu d'Aubière, un pré d'un quart d'œuvre, avec ses arbres et autres appartenances quelconques, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, juxte le verger de Michel Vaissas d'une part, le verger des hoirs de feu François Disseranges d'autre, le pré de Guillaume Dégironde

d'autre, et le pré de Guillaume Lanyal de Clermont d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-cinq livres tournois... Fait à Aubière, près la porte de la Quayre, en présente de Jacques Viallevau, Pierre Viallevau et François Pérol, habitants dudit lieu, qui n'ont su signer, ni les parties aussi, ni autre qui se soit trouvé, le 24^{ème} jour d'octobre 1610 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-10-28_Acquisition par M^{re} Claude Feulhade de Marguerite Brun

Acquisition du 28 octobre 1610. Marguerite Brun, veuve de feu François Jaffard, vivant habitant de ce lieu d'Aubière, et Jehan Jaffard son fils et dudit défunt, habitant de Cournon, ont vendu à messire Claude Feulhade, prêtre dudit lieu d'Aubière, une maison consistant en chambre, antichambre, et cellier étant au-dessous, avec ses aises et appartenances, située dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la Place, jouxte la maison dudit Feulhade acquéreur d'une part, le cimetièrè dudit Aubière de jour et midi, et une rue ou passage à bout d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de sept vingt livres tournois... Témoins : honorable homme M^e Benoid Taringaud, notaire royal et greffier à Cournon, qui a signé [*Terringauld*] avec ledit Feulhade acquéreur, et Michel Pérol gargoulhou, qui n'a su signer, ni lesdits vendeurs aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-11-14_Acquisition par Guillaume Pérol de Guillaume Lanyel

Acquisition du 14 novembre 1610. M^e Guillaume Lanyel, de Clermont, a vendu à Guillaume Pérol, de ce lieu d'Aubière, un pré de trois œuvres, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, jouxte le verger de Michel Vaissas d'une part, le pré dudit Pérol acquéreur, par lui acquis naguère de Me Martin Viallevau de midi, le pré de Guillaume Dégironde de nuit et bize, et le pré d'Anthoine Ramen de jour d'autre partie, au cens ancien et accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-une livres tournois... Témoins : Anthoine Ramen et Jacques Aubeny dudit Aubière, qui n'ont su signer, et M^e An... Devereix, qui a signé avec ledit vendeur (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-11-14_Acquisition par Michel Vaissas de Jehan Hugues

Acquisition du 14 novembre 1610. Jehan Hugues, fils à Jehan, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Michel Vaissas, laboureur de ce lieu d'Aubière, un petit ort de deux coupées, sans aucun arbre, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Champs ou de la Saigne, joignant le verger dudit acquéreur de midi, jour et en partie de bize, le pré de Guillaume Pérol d'autre de traverse, et le verger de François Disseranges de nuit d'autre partie, au cens accoutumé... Cette vente faite moyennant la somme de quatre livres tournois... Témoins : Jehan Huguët laisné, Michel Pérol gargoulhou et Guillaume Pérol dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni lesdites parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-11-21_Acquisition par Blaise Chossidon de Guillaume Aureilhe

Acquisition du 21 novembre 1610. Guillaume Aureilhe, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Blaise Chossidon, laboureur dudit lieu, une vigne de deux œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Bade, jouxte la vigne dudit acquéreur de deux parties, le chemin commun d'autre, et la vigne de Jehan Thévenon d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de

vingt-trois livres tournois... Témoins : Guillaume Dégironde, Jacques Legay et Gilbert Teirras dudit Aubière, qui n'ont su signer, et Jehan Chastanier laisné qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-11-28_Acquisition par Michel Dégironde d'Anthoine Aubeny

Acquisition du 28 novembre 1610. Procès entre Michel Dégironde jeune et Anthoine Aubeny laisné, pour raison de ce que ledit Dégironde disait que, par contrat reçu par le notaire soussigné, ledit Aubeny lui avait vendu et à Guillaume Dégironde son frère, une terre de quatre journaux, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Varenas, jouxte la terre de Jacques Pezand d'une part, la terre des religieux abbés du couvent de Saint-André d'autre, le chemin commun tendant d'Aubière d'autre partie, moyennant la somme de cent vingt écus revenant à trois cent trente-trois livres tournois, de laquelle terre lesdits Dégironde auraient joui et quelque temps après ils auraient été saisis. A la requête de Jehan Reynaud, héritier de feu M^e Benoid Pontilhon, et depuis vendue à Marie Reynaud, femme dudit Aubeny (...) de sorte que ledit Dégironde n'avait depuis joui de ladite terre, au moyen de quoi aurait ... ledit contrat de vente, que ledit Aubeny fut ci-après à lui payer et rembourser la moitié des trois cent trente-trois écus qui est huit vingt-six livres dix sols et les intérêts d'icelle qui ont couru depuis le jour dudit trouble, duquel il peut y avoir douze ou treize ans à seize deniers par livre, suivant l'édit... Pour s'accorder, pardevant le notaire royal au lieu d'Aubière soussigné a été présent ledit Aubeny, laboureur dudit Aubière, et ledit Michel Dégironde le jeune, lesquels, de leur bon gré et volonté, ont transigé en la forme et manière qui s'ensuit. Pour tout ce que ledit Dégironde pourrait prétendre contre ledit Aubeny, tant de la moitié du prix de la vente que des dommages et intérêts procédant dudit trouble, ils ont choisi et composé entre eux à la somme de neuf vingt livres tournois pour paiement de la valeur de la moitié de la susdite terre ; ledit Aubeny a dès à présent baillé par ces présentes audit Dégironde, ses hoirs, et ayant-droits de lui à l'avenir, une vigne de sept œuvres, située dans la justice d'Aubière, jouxte la vigne de Pierre Martin d'une part, la vigne de Guillaume Dégironde d'autre, la vigne de M^e Victor Montorier d'autre, et la vigne d'Anthoine Meusnier et Michel Mazen d'autre... Témoins : Jehan Pyronnet, qui a signé, et Jehan Gioux dudit Aubière, qui a dit ne savoir signer, ni lesdites parties aussi. Suivi d'une quittance et d'un accord entre lesdites parties datés du même jour (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-12-08_Acquisition par Jehanne Dauboy de François Arnaud

Acquisition du 8 décembre 1610. François Arnaud, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jehanne Daubas (sic), veuve de Pierre Chassignolles, dudit Aubière, un petit cuvage, couvert à tuile, avec ses appartenances, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du cimetière, jouxte la maison de Martin Fosson de deux parties, la maison de Jehan Huguet d'autre, et le passage à bout d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-neuf livres tournois... Témoins : Pierre Roddier et Guillaume Mallet fils à Estienne, qui n'ont su signer, ni lesdites parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

Suivi d'une **revente du 15^{ème} jour de mai 1611** entre les mêmes. Jehanne Daubas a rendu, de son bon gré et volonté, audit François Arnaud, le petit cuvage, couvert à tuile, ci-dessus vendu par ledit Arnaud à ladite Labbat (sic). Ladite revente faite moyennant la somme de vingt-cinq livres tournois, retenu par ledit Arnaud, du consentement de ladite vendeuse, en paiement de semblable somme qu'elle lui devait par obligation... Témoins : Jacmet Thévenon et Jehan Taillendier blasy, qui n'ont su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1610-12-22_Acquisition par Guillaume Dégironde de Jehan Chastanier

Acquisition du 22 décembre 1610. [Au dos de la couverture, cette mention : « *Partage entre Jacques Martin et Anthoine Pomyer, fait le premier février 1610* ». Acte non trouvé aux AD 63 à cette date, mais trouvé à la date du 24 février 1611]. Jehan Chastanier jeune, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Guillaume Dégironde dudit lieu, une terre de trois éminées, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir des Chazaux sine de la Croix de la Peyre, joignant à deux chemins communs de deux parties, la terre d'Estienne Chastanier d'autre, et la terre du notaire soussigné d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de soixante-treize livres cinq sols tournois demeurant envers ledit acquéreur, du consentement dudit vendeur, en paiement et acquittement d'une somme ci-après décrite, que ledit vendeur lui doit, savoir le somme de vingt livres cinq sols tournois par laquelle ledit vendeur avait consenti vente au profit dudit acquéreur de ladite terre sus confinée, sous faculté de rachat, par contrat en date du 22^{ème} jour de décembre 1608, reçu par le notaire soussigné, lequel par le moyen des présentes demeure du consentement des parties ; plus la somme de douze livres tournois restant quinze, en laquelle ledit vendeur était aussi tenu audit acquéreur par une autre obligation du 25^{ème} jour de février 1609, reçue par Dumolin ; plus la somme de onze livres tournois en laquelle ledit vendeur était de même tenu audit acquéreur par une autre obligation datée du 11^{ème} jour de février 1610, reçue par ledit notaire soussigné ; plus une autre somme de quinze livres tournois en laquelle ledit vendeur était de même tenu audit acquéreur par une autre obligation du 20^{ème} jour dudit mois de mai aussi dernier. Lesdites sommes jointes ensemble revenant à ladite somme de soixante-treize livres cinq sols tournois, prix de la présente vente qui demeure payée et acquittée moyennant la présente vente et les susdites obligations, présentement rendues et délivrées audit vendeur, en présence du notaire et témoins sous-désignés... Témoins : messire Claude Feulhade, prêtre soussigné, et Anthoine Pomyer dudit Aubière, qui n'a su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610-12-29_Acquisition par Anthoine Jehan de Pierre Dégironde

Acquisition du 29 décembre 1610. Pierre Dégironde, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à honorable homme Anthoine Jehan, bourgeois à Clermont, une chalme de vigne d'un journal de terre, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Faissas, jouxte la vigne de François Thévenon par sa femme d'une part, le chemin allant d'Aubièrre à Montferrand d'autre, la chalme de Martin Viallevau d'autre, la vigne de Monde Janque d'autre, et la vigne de Jehan Dégironde et Jehan Domas par leurs femmes d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de dix livres tournois... Témoins : Michel Dégironde jeune et Jehan Thévenon dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni le vendeur. Ledit Jehan acquéreur a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme.

© Actes transcrits par Pierre Bourcheix, 2024